

opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

DANS CE NUMERO

- LA LETTRE DE LA SEMAINE (P. 1-5)

Quand les citoyens se font mécènes

I - Des Américains philanthropes

- LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL (P. 6-11 A)

La célébration de la déclaration Schuman; Différend entre Conseil et Commission; Conseil de Ministres des Affaires Etrangères; La modernisation de l'agriculture selon Sicco Mansholt; Le dossier de la nouvelle Commission; Le nom du Président; Perspectives sidérurgiques à long terme.

- EUROFLASH (p. 12-44)

Sommaire analytique, P. 12

Index alphabétique, P. 43

N° 563 - 12 Mai 1970

~~1~~

~~AR~~

~~JB~~

~~KL~~

~~EM~~

~~BS~~

MO

00 Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16^e

LIBRARY

OPERA MUNDI - EUROPE

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ECONOMIE EUROPEENNE

DIRECTION GÉNÉRALE ET RÉDACTION

100, Avenue Raymond Poincaré - PARIS 16^e
MUNDI-PARIS
Tél. : 704.53.20 Télex : 27 989
CCP PARIS 3235-50

<i>DIRECTEUR</i>	Paul WINKLER
<i>Directeur Adjoint</i>	Charles RONSAC
<i>RÉDACTEUR EN CHEF</i>	André GIRAUD
<i>Service Informations</i>	Guy de SAINT CHAMAS
<i>Service Études et Documentation</i>	Alain-Yves BUAT
<i>Institutions Européennes</i>	Rudiger BARTHAUER
	Gabriela KAHLIG
	Jean LAURE

SUISSE

54, rue Vermont
GENÈVE - Tél. 33 7693

BENELUX

12, rue du Cypès
BRUXELLES - Tél. : 18-01-93

ITALIE

Piazza S. Maria Beltrade, 2
20123 MILANO - Tél. 872.485 - 872.492

ABONNEMENTS	Un an	6 mois
Série hebdomadaire	FF. 1.200	FF. 700
Série semestrielle	FF. 400	

(La revue n'est pas vendue au Numéro)

L A L E T T R E D E L A S E M A I N E

Un trait commun aux grands pays occidentaux est que les Fondations s'y multiplient, et surtout depuis quelques années. Aux Etats-Unis, on en dénombre aujourd'hui quelque 25.000; en Grande-Bretagne, le récent rapport Nathan, dont l'ambition est de dresser le tableau exhaustif de la philanthropie dans le pays, en a pointé plus de 150.000 - depuis, il est vrai, des organisations aussi considérables que le "Pilgrim Trust" ou le "National Fund" jusqu'à de minuscules fondations de villages. En Allemagne, où des Fondations comme celles de Thyssen ou d'Alexandre Von Humboldt, sont universellement connues, la poussée est manifeste. En France, cette poussée existe aussi, tout en étant plus récente, comme en Italie, en Belgique et aux Pays-Bas, trois pays où l'on se préoccupe depuis peu d'établir le recensement exact de ce qui s'est créé.

Mais qu'est-ce au juste qu'une Fondation ? Un peu partout, le mot lui-même est lié à tout un passé, remontant souvent au Moyen-Age et à l'institution des biens de mainmorte qui s'est développée à cette époque. Il est donc lié à l'histoire de chaque pays, à l'évolution de son Droit, c'est-à-dire à plusieurs des éléments fondamentaux de sa civilisation. Pourtant, malgré la diversité qui s'ensuit, en dépit des différences de vocabulaire, de formes et de modalités de réalisation, il est des caractères communs à la plupart des Fondations du monde occidental.

C'est d'abord l'idée que l'Etat, quels que soient ses moyens, et si grande que soit sa volonté d'assurer le bonheur des citoyens, ne peut pas tout faire; qu'il est donc nécessaire, à un moment ou à un autre, sur tel ou tel point précis, que l'initiative privée prenne en quelque sorte le relai de l'Etat; et que cette initiative doit se substituer, au besoin, à celle de l'Etat pour remplir certaines tâches d'intérêt national ou local. De fait, même dans les Etats modernes où les pouvoirs publics ont tendance à intervenir partout, notamment quand ils s'inspirent de la philosophie du "welfare state" l'initiative privée permet incontestablement plus de souplesse dans l'action, plus de rapidité dans l'exécution; elle est en mesure d'assumer des risques, en particulier dans les domaines d'avant-garde, que l'Etat le mieux intentionné aurait du mal à prendre.

C'est ensuite, chez les créateurs de Fondations, l'idée que le citoyen n'est pas au bout de ses obligations morales quand il a payé ses impôts et qu'il respecte la loi; et qu'il lui faut, selon ses moyens, aller plus loin, consentir spontanément un effort supplémentaire au profit de l'intérêt général. Cette idée a été perçue très clairement avant la guerre de 1914 par plusieurs grands hommes d'affaires américains ou européens - Rockefeller, Carnegie, Thyssen, etc ... - soucieux au surplus d'avoir meilleure conscience en venant à l'aide de leurs semblables.

Mais à l'heure actuelle, l'augmentation générale des niveaux de vie aidant, le mécénat, naguère le fait de quelques milliardaires ou de quelques grandes familles, est ressenti comme une responsabilité par un nombre plus important de citoyens, si bien que la Fondation, ou tout au moins la donation, n'est plus le propre seulement d'une infime minorité. Partant de ces quelques données, il devient relativement aisé de dégager les aspects essentiels que prend le mécénat à l'époque actuelle, et cela dans les pays les plus divers.

Cette activité est le fait d'organismes privés, financièrement autonomes et donc indépendants de l'Etat, même si celui-ci en reconnaît l'utilité publique. L'esprit de lucre, personnel ou collectif en est officiellement banni et la totalité des ressources disponibles, qu'elle qu'en soit la source, est exclusivement consacrée aux objectifs définissant la vocation de la Fondation telle que ses créateurs l'ont déterminée. Chaque Fondation bénéficie d'une dotation initiale en capital lui venant soit d'une personne, soit d'une famille, soit d'une entreprise, soit même d'une collectivité, à charge pour son conseil d'administration (les trustees) de faire valoir au mieux ce capital ainsi que les dons et legs susceptibles de s'y ajouter. La Fondation distribue en principe annuellement, tous les revenus provenant de la mise en valeur des fonds dont elle est propriétaire soit à des individus, soit à des organisations sans buts lucratifs se vouant à des tâches d'intérêt général. Sous des formes qui peuvent être diverses, l'intérêt de son action est reconnue par l'Etat, ce qui lui vaut notamment un statut fiscal privilégié, dont le bénéfice s'étend aux donateurs, au moins pour le montant de leurs dons.

Les objectifs des Fondations peuvent être d'une infinie diversité. A la limite, il ne serait pas faux de dire qu'aucune forme de l'activité humaine ne leur est étrangère. D'un pays à l'autre, on retrouve cependant, en règle générale, les mêmes grands axes d'efforts.

C'est d'abord l'éducation à tous les niveaux, aussi bien celui de la lutte contre l'analphabétisme dans les pays sous-développés que celui de l'enseignement supérieur : dons aux universités, à leurs bibliothèques, bourses d'études, etc . C'est ensuite l'avancement des sciences et des techniques, grâce à l'aide apportée aux savants et chercheurs. Puis le développement de l'enseignement des arts, la conservation des monuments hérités du passé, la protection des hauts lieux de la nature elle-même. C'est encore l'avancement de la compréhension entre les peuples, et donc la cause de la paix. Et c'est enfin la promotion du sens religieux, cette préoccupation pouvant même être prédominante, spécialement aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne.

Dans une perspective aussi large, il est tout à fait clair que l'évolution des Fondations prises en tant que formes privilégiées du mécénat est étroitement liée à l'état de chaque société, à son climat psychologique et moral, aux besoins qu'elle juge primordiaux.

Le mécénat a pris aux Etats-Unis, depuis la fin du XIXe siècle, un essor prodigieux qui s'explique par la prospérité quasi continue que valent à ce pays ses énormes ressources. En revanche, l'Europe, qui avait eu depuis le Moyen-Age une grande pratique de la chose, s'est montrée pendant longtemps, à l'époque moderne, plus réservée. Peut-être se souvenait-elle des abus auxquels le mécénat avait parfois donné lieu. Peut-être aussi était-elle plus sensible, du fait des idées régnantes, au courant de pensée qui allait inspirer le "welfare state" en Grande-Bretagne ou la Sécurité Sociale en France. Toujours est-il que le développement des Fondations, s'il n'a pas cessé depuis bientôt un siècle aux Etats-Unis, a été infiniment plus lent en Europe.

Depuis quelques années cependant, le mouvement s'accélère ici et les Fondations connaissent un net regain de faveur. On constate ainsi que les Européens entreprennent de pousser vigoureusement dans cette direction au moment précisément où les Américains en viennent à remettre en cause, sinon le principe des Fondations, du moins leur fonctionnement actuel et les modalités d'action qu'elles ont adoptées dans certains cas. D'où l'intérêt qu'il y a à examiner d'abord le système des Fondations aux Etats-Unis pour tenter de dégager aussi bien les services inestimables que ces institutions ont rendus, et que nombre d'entre elles continuent à rendre, que les erreurs qu'elles ont pu commettre - ce qui, peut-être, permettra aux Européens de les éviter.

Le phénomène qui, sans conteste, est le plus frappant aux Etats-Unis sur ce plan est le nombre extraordinairement élevé des Fondations nouvelles apparues depuis quelques années. Les estimations les plus raisonnables situent autour de 200 le total des Fondations qui existaient vers 1930, sous la Présidence de Herbert Hoover. Sur ce total plusieurs parmi les plus grandes avaient déjà été créées : Carnegie en 1911, Rockefeller en 1913, la Duke Endowment en 1924, la W.K. Kellogg Foundation en 1930, etc. Toutefois, celle qui allait devenir la plus importante, non seulement des Etats-Unis, mais du monde - et de loin - n'était pas née encore : la Ford Foundation ne remonte en effet qu'à 1936.

La poussée n'a commencé véritablement qu'après la deuxième guerre mondiale. Vers 1962/63, on comptait quelque 15.000 Fondations, chiffre déjà impressionnant. Mais en 1968, on en trouve plus de 22.000 et, pour 1970, on en évalue le nombre à près de 25.000. Un fait semble certain en tout cas : au cours des récentes années, la cadence des créations a été de 1200 à 1500 par an.

Le plus difficile pour un Européen est de jauger le poids financier de ces Fondations. En 1960, on admettait généralement que le total des biens leur appartenant représentait une valeur de \$ 11,5 milliards. En 1968, le chiffre le plus couramment avancé était de \$ 20,5 milliards. Compte tenu des mé-

thodes, souvent très judicieuses, grâce auxquelles fructifie cet énorme capital, l'ensemble des Fondations américaines distribue, chaque année, des sommes qui vont elles-mêmes en croissant : plus de \$ 700 millions de dons de toutes sortes en 1962, et plus de \$ 1,5 milliard en 1968.

Un détail en dit d'ailleurs long sur la puissance financière de ces institutions : elles n'organisent pas de campagnes de ramassage de fonds, mais se contentent très généralement de rentabiliser au mieux ceux qu'elles possèdent. Au demeurant, il n'est pas sans intérêt d'ajouter que la masse des sommes distribuées chaque année par les Fondations n'entre que pour 8 % environ dans le total des dépenses que les Américains consacrent à des fins philanthropiques.

Si l'on essaie de serrer la réalité de plus près, on constate qu'en 1967, le "Foundation Directory" ne retenait que 6.800 des quelque 20.000 organisations existantes, les autres étant considérées comme d'importance trop minime puisque distribuant moins de \$ 10.000 par an.

En tête des 6.800 élus, on trouve la Ford Foundation avec 1968, un capital de l'ordre de \$ 3,5 milliards et une répartition annuelle d'environ \$ 110 millions. La Fondation Rockefeller vient en second avec un capital supérieur à \$ 800 millions de dollars, précédant la Duke Endowment, avec un capital de \$ 616 millions, la Matt Foundation (424), la Lilly Endowment (390), la Kellog Foundation (375) et la Carnegie (336) plus connue que d'autres du fait de ses nombreuses activités à l'étranger. Les dix premières possèdent à elles seules près de 33 % du total des biens appartenant à l'ensemble des Fondations; les 237 premières, dont le capital s'élève au minimum à \$ 10 millions, possèdent ensemble plus de 75 % de l'avoir total de ces institutions.

On admet généralement que les "vraies" Fondations, qui sont aussi les plus sérieuses, se comptent au nombre d'environ 2.000. Leur action s'étend aux domaines les plus divers, et leur intervention se fait sentir non seulement dans l'ensemble des Etats-Unis, mais dans le monde entier. Mais toutes les autres, que sont-elles ? Que font-elles ? La diversité de leurs activités n'est pas moindre que celle des plus grandes. Toutefois, comme leurs moyens sont incomparablement moins vastes, leur zone d'intervention est, le plus souvent, assez strictement limitée : une ville, une agglomération moyenne.

Indépendamment de la taille, on peut distinguer parmi les Fondations celles qui sont à caractère individuel ou familiales, et celles qui sont de type collectif. Au départ, ce sont de grandes familles qui ont donné l'exemple "Carnegie, Rockefeller, Ford, etc Le cas de Ford est intéressant, car on y trouve réunis les deux mobiles essentiels de la création d'une Fondation, c'est-à-dire d'une part, une fois la réussite personnelle assurée, le désir d'être utile à ses semblables, et d'autre part les préoccupations familiales et fiscales.

En 1936, lorsqu'il créa la Fondation portant son nom, Henry Ford savait pertinemment que, du fait de la fiscalité, laisser à ses enfants les titres que sa femme Edsel et lui détiennent dans la Ford Motor Company, c'est leur laisser un héritage empoisonné : rien que pour payer les droits de succession, ils devront en vendre la majorité. Par conséquent, en faisant don à une Fondation de près de 90 % des actions de la société (celles qui ne donnent aucun droit de vote), Henry Ford évite l'éparpillement du patrimoine qu'il a constitué - du moins pour un temps. De plus, à l'époque déjà, les biens et revenus d'une Fondation sont exonérés d'impôts. Cela étant, lorsque la Fondation Ford mettra sur le marché, en 1955, les premiers paquets d'actions de la société Ford, son capital sera déjà estimé, en valeur réelle, à plus de \$ 2,5 milliards.

Malheureusement, c'est précisément cette situation fiscale privilégiée qui conduira à des déviations dont risque de pâtir aujourd'hui tout le système des Fondations aux Etats-Unis, comme nous le verrons dans une prochaine "Lettre".

LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

LA CELEBRATION DE LA DECLARATION SCHUMAN.- Le XXe anniversaire de la déclaration de Robert Schuman donnant le coup d'envoi de la construction européenne a été célébré la semaine dernière à Bruxelles, au siège de la Commission. A cette occasion, les Présidents des institutions européennes ont pris la parole. Pierre Harmel, président en exercice du Conseil a souligné : "De bien des manières, cette Europe économique et sociale acquiert la personnalité politique que nous voulions pour elle aux origines. Elle se distingue heureusement, au fur et à mesure de sa croissance, par sa structure démocratique et parlementaire. Fondée, comme chacun des Etats qui la composent, sur le pouvoir du peuple, librement exprimé, nous la voyons transférer maintenant, dans une première étape, depuis les parlements nationaux vers l'Assemblée européenne des pouvoirs réels qui ne sauraient aller qu'en se développant. En choisissant ces structures qui viennent de s'accuser ainsi, l'Europe en construction s'interdit d'appeler en son sein des Etats possédant des régimes différents".

Pour sa part, Jean Rey a surtout mis l'accent sur les problèmes institutionnels : "Ce que Robert Schuman a proposé il y a 20 ans, ce n'est pas seulement une nouvelle vision des problèmes politique, économiques et sociaux de l'Europe; c'est aussi la création de moyens institutionnels originaux, sans précédents sur le continent européen, et permettant aux idées de se traduire dans des faits. Parmi toutes les grandes organisations européennes, qui ont rendu des services qu'on ne saurait minimiser, seules les Communautés ont été en mesure de construire des politiques communes, parce qu'elles en avaient les moyens institutionnels ... Nous soulignons combien il est important que les institutions communautaires se développent et se renforcent, car elles ont été un élément fondamental des succès remportés depuis 20 ans, et il est plus que jamais nécessaire d'y veiller au moment où la Communauté va s'élargir et comprendre un plus grand nombre de pays européens".

Au moment où de sérieux problèmes juridiques se posent aux Six - notamment à propos du Traité de fusion des Exécutifs - l'allocution de Robert Lecourt, Président de la Cour de Justice, a été particulièrement remarquée : "Ce faisant, ils (les Etats membres) avaient créé un droit. Là est la base même de la Communauté. Qui participe à la Communauté épouse son droit ... Si l'on avait craint que les Etats membres ne puissent s'incliner devant l'autorité d'une règle commune, l'histoire judiciaire du Marché Commun suffirait à rassurer".

Enfin, Walter Hallstein, ancien Président de la Commission et président du Mouvement Européen, a déclaré : "Le caractère supranational ne fait plus aujourd'hui l'objet d'aucun doute. La Communauté ne peut pas être considérée comme un simple faisceau d'arrangements internationaux conclus par les Etats intéressés. Elle constitue une personnalité autonome dans la vie politique de l'Europe et du monde, différente et indépendante de ses membres. Cependant, elle n'entraîne pas pour autant la disparition des Etats qui l'ont fondée, comme beaucoup l'avaient craint. Ces Etats survivent en tant que membres de la Communauté. La conception qui nous a permis au départ de parvenir à ce résultat est celle de la fédération".

DIFFEREND ENTRE CONSEIL ET COMMISSION.- La Commission vient de décider d'attaquer le Conseil de Ministres en Cour de Justice des Communautés pour violation du Traité de Rome. C'est la première fois qu'un recours est déposé à Luxembourg par une institution de la CEE contre une autre institution.

La plaignante reproche au Conseil d'avoir, en mars 1970, chargé les Etats membres de négocier et de conclure (ce qui s'est fait le 3 avril) un accord sur les conditions de travail dans les transports routiers internationaux. Selon elle, en vertu de l'art. 228 du Traité, la conclusion d'un accord portant sur des règlements communautaires - ce qui est le cas - revient à la Communauté en tant que telle, et la négociation doit être menée par la Commission.

Cette décision de la Commission est évidemment importante dans la mesure où se pose présentement le problème de savoir qui conduira la négociation d'élargissement au nom de la Communauté. La Commission pour sa part a plusieurs reprises, marqué qu'elle entendait être chargée de la négociation de l'acquis communautaire (politiques communes, Union tarifaire, etc ...). Telle n'est pourtant pas la tendance qui se fait jour dans la plupart des Etats-membres.

CONSEIL DE MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES.- Le problème de la procédure de la négociation d'élargissement était d'ailleurs à l'ordre du jour du Conseil de Ministres des Affaires Etrangères qui s'est tenu les 11 et 12 mai à Bruxelles. En dehors de la question du renouvellement de la Commission, ce Conseil a été essentiellement consacré en effet à la préparation de la négociation d'adhésion.

Dans cette perspective, trois autres dossiers étaient sur la table du Conseil : les problèmes posés par le Commonwealth; le sort à réserver aux autres pays européens non candidats à l'adhésion; et enfin, à la demande de la Commission, l'amélioration du fonctionnement de la Communauté dans la perspective de l'élargissement (délégation de pouvoirs à la Commission, vote à la majorité au sein du Conseil).

Figuraient également au programme de la réunion . le point 16 du communiqué de La Haye : association de la jeunesse à la construction européenne; les préférences généralisées en faveur des pays en voie de développement; la politique d'association conduite par la Communauté (pour répondre aux inquiétudes manifestées au GATT par de nombreux pays tiers); les accords avec l'Espagne et Israël.

LA MODERNISATION DE L'AGRICULTURE SELON SICCO MANSCHOLT.- Le Vice-Président de la Commission a publiquement présenté le train de propositions élaborées pour l'amélioration des structures de production agricole dans la CEE (voir notre N° 562). Il a tenu à replacer ces propositions dans le cadre d'une révision d'ensemble de la politique agricole commune. Reprenant son thème favori, il a démontré qu'il est devenu impossible de maîtriser les marchés agricoles européens en agissant seulement sur les prix. D'ailleurs, a-t-il remarqué, ce n'est pas sans raison que les Ministres ne parviennent pas à prendre une seule décision valable depuis deux ans. Il a aussi indiqué qu'il fallait s'at-

tendre qu'un jour le système de garanties soit atténué, que les pouvoirs publics se chargent de moins de responsabilité et que, de ce fait, les agriculteurs retrouvent au moins une partie des leurs.

Parmi ses propositions, Sicco Mansholt a mis l'accent sur celles qui concernent la modernisation des exploitations agricoles. La Commission s'efforce d'améliorer sensiblement les revenus et les conditions de vie dans l'agriculture. Elle prévoit une aide financière pour les exploitations agricoles qui sont en mesure de se développer afin d'atteindre une production rationnelle. A cet égard, le critère retenu est que ces exploitations atteignent en un certain nombre d'années, grâce à des méthodes de travail modernes, un "produit brut redressé" c'est-à-dire déduction faite des semences et du fourrage), se situant entre \$ 10.000 et 12.500 par homme pour une durée de travail de 2.300 heures au maximum par homme et par an. Ce montant est calculé pour une exploitation exigeant une main d'oeuvre d'au moins 2 hommes-années.

L'agriculteur sollicitant une aide financière doit non seulement avoir une formation professionnelle suffisante pour tenir une comptabilité, mais encore soumettre un plan de développement pour son exploitation. Si la durée de réalisation de ce plan est supérieure à 3 ans, le "produit brut" devra augmenter. En général, cette durée ne devrait pas être supérieure à six ans. Les plans de développement peuvent être soumis par un cultivateur isolé ou par plusieurs exploitants ayant décidé de s'associer. Ils doivent donner un aperçu de la situation de départ de l'exploitation et du but à atteindre ainsi que des mesures à prendre. Si un agrandissement de la superficie est nécessaire, on utilisera le sol libéré par ceux qui, conformément au Plan Mansholt, cesseraient leurs activités agricoles.

Les plans de développement d'exploitations seront examinés par des organismes désignés à cet effet par les autorités nationales. En cas d'approbation, l'exploitation peut obtenir une bonification d'intérêt aux investissements nécessaires à la réalisation de son plan, à l'exclusion toutefois des dépenses dues à l'achat de terres et de cheptel vif. Cette bonification d'intérêt est au plus de 6 %. La possibilité de garantie de crédit est également prévue. En outre, il est possible d'obtenir pendant trois ans une indemnité annuelle de \$ 100 pour faciliter la tenue d'une comptabilité, ainsi qu'une aide générale de démarrage de \$ 5.000 au maximum. Un montant identique est prévu pour encourager les initiatives visant l'entraide entre exploitants.

La cessation de l'activité agricole est également un point essentiel du train de propositions présenté par la Commission. Celle-ci estime qu'il est nécessaire que le nombre de producteurs global de la CEE continue à diminuer, mais que la cessation de l'activité agricole ait lieu dans des conditions sociales acceptables. La Commission prévoit le versement d'au moins \$ 1.000 par an aux exploitants âgés de plus de 55 ans décidant de quitter l'agriculture. Ce montant est valable pour les exploitants, propriétaires, métayers et aide familiaux. La pension de vieillesse accordée par l'Etat telle qu'elle existe dans les différents pays de la CEE sera déduite de ce montant à partir de 65 ans. En cas de cessation de l'activité agricole, une prime d'apport structurel équivalente à au moins huit fois le montant

du bail des terres libérées est versée aux propriétaires ou metayers ayant moins de 55 ans.

Les propriétaires exploitants qui bénéficient de l'application d'une de ces réglementations et qui donnent leurs superficies agricoles utilisées au fermage pour 18 ans au moins à des exploitations bénéficiant d'une aide en vertu des directives sur la modernisation des exploitations, peuvent obtenir une aide d'au moins 6 % de la capitalisation du fermage des neuf premières années.

Les autres propositions de la Commission ont trait à la limitation des surfaces cultivables (aide au reboisement), à la création d'un réseau d'information socio-économique et à la formation, à l'encouragement de la production bovine, à l'amélioration de la réglementation relative aux groupements de producteurs.

LE DOSSIER DE LA NOUVELLE COMMISSION. - Réunis en session intergouvernementale - c'est-à-dire hors la présence de la Commission - en marge du Conseil des 11 et 12 mai, les six Ministres des Affaires Etrangères devaient prendre une décision sur la composition de la Commission appelée à entrer en fonction à partir du 1er juillet prochain. Ou tout au moins préparer cette décision, qui doit être prise au plus tard à la fin juin.

En vertu du Traité de fusion des Exécutifs, la Commission, qui comprend 14 membres depuis trois ans, ne doit plus en comprendre que 9. Par ailleurs - et c'est un principe retenu à l'issue de la "grande crise" de 1965 - il est entendu que sa présidence doit "tourner" entre les différents Etats membres.

- 1°) Le nombre des Commissaires. Pour différentes raisons - qui n'ont rien d'idéologique - quatre Etats membres (Allemagne, Belgique, Italie et Pays-Bas) souhaiteraient que la Commission continue à compter 14 membres. Parce que la Belgique veut maintenir l'équilibre flamand-wallon; parce que Bonn entend conserver une place pour un représentant de la CDU, maintenant dans l'opposition; parce que l'Italie ne sait pas comment "recaser" un ou deux Commissaires en place; parce que les Pays-Bas enfin voudraient bien, à côté de Sicco Mansholt, membre du parti socialiste, et donc de l'opposition, installer un représentant de la coalition gouvernementale actuelle. Autant de raisons qui n'ont, de toute évidence, strictement rien à voir avec la cause européenne, et qui n'apportent donc rien au prestige de gouvernements qui ont pourtant toujours défendu les institutions communautaires et notamment la Commission.

Une étude avait donc été demandée à un groupe d'experts dont la mission - disons les choses clairement - était de découvrir si, et dans quelles conditions, le Traité de fusion pouvait être tourné. La réponse de ces experts est claire sur un point : le Traité ne permet pas le maintien de quatorze Commissaires. A moins de prendre le risque d'une cascade de procès devant la Cour de Justice des Communautés. Qu'un fonctionnaire de Bruxelles soit mécontent d'une mesure de promotion, qu'une entreprise d'un Etat membre soit gênée par une décision de la Commission relative à des règles de concurrence par exemple, aussitôt un recours sera introduit devant la Cour pour illégalité de la décision de la Commission. C'est un risque bien difficile à prendre.

Les juristes ont donc imaginé deux possibilités : soit la modification du Traité, soit sa suspension. La première est tout à fait théorique puisqu'elle réclame la ratification des Parlements nationaux. Entre temps, le Traité actuel devra s'appliquer, c'est-à-dire qu'automatiquement la Commission sera réduite à neuf membres le 1er juillet. Dans ce cas, devront en principe partir les Commissaires ayant le moins d'ancienneté ou étant les plus jeunes, c'est-à-dire - outre MM. Colonna et Hellwig dont le départ spontané a déjà été annoncé - MM. Deniau, Sassen et ... Jean Rey. Il faut ainsi écarter cette éventualité.

Quant à la suspension du Traité de fusion, elle présente des inconvénients juridiques et politiques évidents. Juridiques d'abord : comment la Commission, gardienne des Traités, pourrait-elle accepter sans se manifester que six gouvernements suspendent des textes ratifiés par les Parlements nationaux ? Politiques ensuite : est-il raisonnable d'envisager que des gouvernements puissent demain suspendre telle ou telle partie du Traité d'Euratom, ou du Marché Commun qui les gêne, surtout au moment où l'on entend faire accepter ces Traités aux pays candidats ? Ce serait certainement une grave erreur. Finale-
ment, on pense donc ici que la réduction de 14 à 9 du nombre des Com-
missaires s'effectuera comme prévu. A charge pour les gouvernements qui étaient partisans du maintien à 14 d'expliquer à leur opinion qu'ils ont été "forcés" de suivre les juristes ... La "contrainte de Bruxelles" n'est pas une excuse nouvelle.

- 2°) Le nom du Président. Ici, deux éléments doivent être pris en considération pour prévoir que M. Jean Rey sera remplacé. D'une part le principe de la rotation lui-même, qu'il n'y a, après tout, aucune raison de ne pas appliquer. D'autre part le fait que si la Belgique ne doit avoir qu'un représentant, il faut qu'il s'agisse d'une personnalité mettant d'accord les deux communautés linguistiques. Or Jean Rey n'est pas en odeur de sainteté dans les milieux flamands. Il est possible que le gouvernement belge parvienne à imposer à son opinion un francophone s'il apparaissait que c'est la seule façon de garder la Présidence de la Commission. En fait, en fin de semaine, on estimait ici qu'il existait de fortes probabilités pour le remplacement de Jean Rey.

Un certain nombre de signes venaient à l'appui de cette thèse, et notamment le fait que, pour la première fois, des noms de candidats italiens commençaient à circuler. En effet, c'est l'Italie, après l'Allemagne et le Benelux, qui doit assumer la Présidence. Rome n'avait encore, ni officieusement ni officiellement, avancé de noms. Mais on savait que trois personnalités avaient fait savoir qu'elles étaient "disponibles", et en particulier Giuseppe Caron, ancien vice président de la Commission et Ministre du Budget dans le précédent gouvernement italien. A s'en tenir à l'expérience des choses bruxelloises, du fait que ces rumeurs revêtent un incontestable caractère de précision, c'est qu'elles ne sont pas sans fondements. En réalité, il s'agit de sondages, et ceux-ci ont fait apparaître qu'il n'y aurait pas d'opposition à cette candidature. De là à conclure qu'elle a toutes chances de "passer", il n'y a qu'un pas que l'on est bien tenté de franchir.

Un troisième problème enfin a été évoqué en session inter-gouvernementale, mais plus discrètement : l'application du principe de la "rotation" en ce qui concerne les compétences des Commissaires.

Cette rotation ne figure dans aucun Traité ni accord tacite entre Etats-membres. En fait, son évocation recouvre le désir de l'Allemagne Fédérale de voir un de ses représentants prendre en charge les affaires économiques et monétaires, responsabilité qui jusqu'ici est restée de la compétence de représentants français (Robert Marjolin, puis Raymond Barre). Pourtant il est difficile, semble-t-il, d'envisager une nouvelle répartition des "postes" essentiels de la Commission : Présidence, Affaires économiques et monétaires, Agriculture, Industrie, Relations avec les Pays tiers, Concurrence. Le "dosage" a été établi de façon savante, surtout au niveau des hauts fonctionnaires de la Commission, c'est-à-dire des Directeurs Généraux, responsables des différents secteurs, par délégation directe de chaque Commissaire.

Tout au plus faut-il donc s'attendre que la responsabilité des relations extérieures, rendue vacante par la Présidence de l'Italie, sera chaudement disputée. Elle devrait cependant aller à un Belge, comme c'était le cas au sein de la Commission quand elle était présidée par Walter Hallstein.

PERSPECTIVES SIDERURGIQUES A LONG TERME - Les experts de la Commission mettent la dernière main à leur avant-projet de memorandum sur les Objectifs généraux "acier" pour l'année 1975 fixant pour les cinq années à venir, l'évolution probable des possibilités d'écoulement d'acier à l'intérieur et à l'extérieur de la Communauté; les capacités de production nécessaires à la couverture de ces besoins; et les besoins en matières premières (coke, minerai de fer et ferraille notamment) ainsi que main d'oeuvre (en quantité et qualité). Ce memorandum une fois approuvé par la Commission fera l'objet, probablement en septembre-octobre prochains, de consultations avec les intéressés, d'abord séparément, puis au sein du Comité consultatif de la CECA.

Ces nouveaux objectifs généraux revêtent une importance toute particulière puisqu'ils doivent tenir compte du développement considérable enregistré dans la consommation sidérurgique, aussi bien chez les Six que dans le reste du monde, depuis plus d'un an et demi maintenant, et qui constitue un "boom" encore jamais observé en temps de paix et laissant perplexes les observateurs les plus avisés, tant en raison de son ampleur que de sa durée. Jusqu'ici en effet, les périodes de très haute conjoncture n'avaient encore jamais excédé un an, et c'est précisément ce déroulement atypique de la conjoncture qui rend si difficiles à la fois son interprétation fondamentale et les extrapolations que l'on peut en tirer.

La question qui se pose aujourd'hui est de savoir, compte tenu d'un pronostic fixant la fin de ce boom vers le milieu du second semestre, si le marché continuera alors à évoluer à un haut niveau, ou si l'on entrera, à nouveau, dans un creux qui entrainerait évidemment des conséquences graves pour l'industrie sidérurgique du fait de l'importance considérable des stocks constitués tant au niveau du négoce qu'à celui des utilisateurs au cours des derniers mois. Dans la pire des hypothèses, on assisterait, au moins dans une première phase, à un déstockage massif et, par conséquent, à une retenue prolongée de leurs achats par les utilisateurs, ce qui ne manquerait pas d'exercer sur les

prix une pression considérable à la baisse. Selon les indications dont on dispose, il n'en ira cependant pas nécessairement ainsi, et les producteurs estiment, au contraire, que la conjoncture, quoique normalisée, se maintiendra à une allure satisfaisante après la sortie du "boom".

Selon les producteurs, en effet, l'accroissement formidable de la consommation d'acier au cours des dix-huit derniers mois dépasse le cadre purement conjoncturel : il exprime une évolution plus profonde, structurelle, et doit donc se prolonger après les adaptations indispensables, et d'ailleurs souhaitables si l'on tient compte des capacités de production actuelles de la sidérurgie communautaire.

Cet optimisme se reflète d'ailleurs dans le développement de la propension à investir. Déjà, en 1969, les déclarations d'investissements avaient approché la contrevaletur globale d'Uc 2 milliards, soit un record absolu. Or elles ont encore augmenté pendant les quatre premiers mois de 1970. Bien qu'on ne dispose pas encore de chiffres définitifs, le nombre de ces déclarations, c'est-à-dire des projets dont la valeur unitaire représente au moins \$ 1 million, est déjà significatif : pendant la période janvier-avril 1970, 38 projets d'investissements ont été décidés, contre un total de 88 pour l'ensemble de l'année 1969, et de 58 pour l'année 1968.

Extrapolés sur l'ensemble de l'année 1970, ces chiffres permettent d'ores et déjà de prévoir une nouvelle année record en matière d'investissements. Mais ce qui est encore plus révélateur, c'est le fait que deux déclarations représentent plus de \$ 1 milliard chacune. Il s'agit des projets de la nouvelle usine maritime de Fos-Marseille d'une part, et de l'usine de Rotterdam qui sera construite en commun par HOOGOVENS et HOESCH, d'autre part.

Quoiqu'il en soit, la seule réalisation des projets d'investissements actuellement décidés par la sidérurgie communautaire porterait les possibilités de production à plus de 162 millions de t. d'acier brut en 1975, contre 125,8 millions de t. actuellement. Les experts de la Commission ne voient pas sans crainte cette montée en pointe de la propension à investir, car ils la jugent trop exclusivement inspirée par la situation actuelle du marché. A plus long terme, estiment-ils, l'expansion des besoins d'acier reprendra inévitablement une allure plus modérée, et le marché risquera alors de connaître un nouveau déséquilibre entre l'offre et la demande, mais cette fois avec un excédent notable des capacités de production sur les possibilités d'écoulement effectives.

Sur ce dernier point, les avis divergent cependant fortement. Pour leur part, les producteurs estiment que les possibilités de production n'atteignent jamais leur niveau nominal en raison des goulots d'étranglement qui se manifestent toujours à tel ou tel stade du processus de production. Ils pensent en outre que l'on peut s'attendre à des possibilités d'écoulement supérieures à celles sur lesquelles tablent les experts de la Commission. Ce serait le cas, notamment, pour ce qui est des possibilités d'exportation vers les pays tiers : de ce côté en effet, la Commission semble avoir tendance à s'en tenir trop systématiquement à ce que les sidérurgistes japonais voudraient bien laisser comme débouchés sur le marché mondial de l'acier. Or, de récentes déclarations de sidérurgistes communautaires laissent apparaître leur ferme volonté de ne pas abandonner la partie sans lutte.

E U R O F L A S H

- P. 15 - AMEUBLEMENT - Allemagne: VER PER S. GROVE-STEPHENSEN ouvre une succursale à Flensburg. France: DULA POTTEAU FRANCE est à capital belge.
- P. 15 - AUTOMOBILE - France: Création de BRITISH LEYLAND FRANCE.
- P. 16 - ASSURANCES - Pays-Bas: Concentration au profit de NATIONALE NEDERLANDEN.
- P. 16 - BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS - Allemagne: POLYBOIS ferme sa filiale de Hagen-Delstern. Belgique: ETERSOL PRODUCTS appartient à ETERNIT. France: CENTRES COMMERCIAUX DE FRANCE est filiale de CENTROVINCIAL ESTATES. Italie: DYCKERHOFF & WIDMANN crée DYWIT. Union Sudafricaine: FERROCEMENTO-COSTRUZIONI & LAVORI PUBBLICI ouvre une succursale à Johannesburg. Yougoslavie: Les accords SICIP/BEOGRAD.
- P. 17 - CAOUTCHOUC - Allemagne: KLEBER-COLOMBES développe sa filiale de Sarrebruck. Italie: ARGOM passe sous le contrôle de PIAGGIO; Ouverture de l'"UFFICIO DELLA GOMMA NATURALE". Pays-Bas: GOODYEAR prend le contrôle de VREDESTEIN.
- P. 18 - CHIMIE - Belgique: S. I. P. A. L. AREXONS ouvre une succursale à Braine-L'Alleud. Chili: Association germano-chilienne dans INDUSTRIAS QUIMICAS ANDINAS. France: D. A. STUART OIL s'installe à Paris; STORAPRO absorbe COPE ALLMAN FRANCE. Italie: Double concentration au profit de MONTEDISON; LEPETIT prend le contrôle d'AMINOVA. Pays-Bas: HOOKER CHEMICAL prend le contrôle de RESEARCH HOLLAND et de PLATING INTERNATIONAL. Portugal: FERRO (HOLLAND) prend 50 % dans METAL PORTUGESA. USA: NED. STAATSMIJNEN prend le contrôle absolu de COLOMBIA NIPRO.
- P. 20 - COMMERCE - Belgique: INDUSTRIAL EQUIPMENT & SUPPLY ferme une filiale. Italie: TRANSOCEAN INTERNATIONAL INC. s'installe à Milan
- P. 21 - CONSTRUCTION AERONAUTIQUE - Allemagne: Les accords SWEARINGEN AIRCRAFT/BAT-AIR.
- P. 21 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne: AEG-TELEFUNKEN prend le contrôle de WITTE HEIZTECHNIK, SAARLÄNDISCHE HEIZTECHNIK et ALNO MÖBELWERKE. France: THOMSON-C. S. F. -AUDIOVISUEL absorbe HORTSON; Les accords ALCATEL/MEDTRONIC; Les apports d'ARTHUR MARTIN à ARDENNAISE DE FABRICATION D'APPAREILS ELECTROMENAGERS; Concentration au profit d'INDUSTRIELLE DE CONTROLE & D'EQUIPEMENT.

- P. 22 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: Association helvète-japonaise dans KOMATSU-MAYPRES; FRANCAISE DU FERODO devient actionnaire de VERFAHRENSTECHNISCHE WERK; ESCHWEILER BERGWERKS développe BALO; SANWA INDUSTRIES (EUROPA) est d'origine japonaise; DWM AUTOMATENBAU prend le contrôle absolu de TN-VERKAUFSAUTOMATEN. Belgique: MIDLAND HEATER ferme LENNOX BELGIUM. France: CABLERIES & TREFILERIES DE COSSONAY prend 50 % dans MANURHIN TAREX; Les accords WINTER/ETS. H. CHUET. Italie: NEBIOLO prend le contrôle absolu de NEBITYPE.
- P. 25 - EDITION - France: Nouveaux accords KINDLER & SCHIERMEYER/PROUVOST. Pays-Bas: Association néerlandaise-britannique dans WOLTERS-NOORDHOFF LONGMAN.
- P. 25 - ELECTRONIQUE - Allemagne: CENTURY LEASING DEUTSCHLAND est filiale de CENTURY COMPUTER; Les intérêts d'AEG TELEFUNKEN dans DEUTSCHE DATEL. France: INTERTECHNIQUE absorbe NOUVELLE FRANCAISE DE CONTROLE & DE REALISATION.
- P. 26 - ENGINEERING - Allemagne: POLYSIUS passe sous le contrôle de KRUPP. France: LYONNAISE DES EAUX prend 51 % dans OMNIUM LYONNAIS D'ETUDES TECHNIQUES & D'ENTREPRISES. Grande-Bretagne: Constitution définitive de WELLMAN HEURTEY FURNACES.
- P. 27 - FINANCE - Allemagne: LISSABON BANK est à capital portugais; GAIRDNER & C° ouvre une succursale à Francfort; USA INVESTOR SERVICE passe sous contrôle de SEABORD; BANKHAUS NICOLAI prend un intérêt dans BANKHAUS OTT. Antilles: MEES & HOPE prend 10 % dans MADURO & CURIELS BANK. France: INTER EUROPE MANAGEMENT et UNION DES ASSURANCES DE PARIS deviennent actionnaires d'INTER-EUROPE-DIFFUSION; Les apports de TERRES ROUGES à CIE DU CAMBODGE; Achèvement de la concentration SAINT-GOBAIN/PONT-A-MOUSSON; NATIONAL WESTMINSTER BANK ouvre une succursale à Nice. Italie: KREDITNA BANKA ZAGREB ouvre une représentation à Milan; Nouveaux actionnaires pour MEDIOCREDITO REGIONALE LOMBARDO; Les projets de CIE LAMBERT POUR L'INDUSTRIE & LA FINANCE. Luxembourg: Association franco-belgo-néerlandaise-germano-italo-anglo-helvète-suédo-américano-canado-japonaise dans FINANCIERE POUR LES INVESTISSEMENTS & LE DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE. Pays-Bas: Association néerlandaise-belgo-germano-britannique dans EUROPEAN FINANCIAL ASSOCIATES; BANK VAN EMBDEN prend le contrôle de W. WILLEMS & CIE. USA: Les projets de LAMBERT POUR L'INDUSTRIE & LA FINANCE.

- P. 31 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne: PINGUIN EISKREMFABRIK passe sous le contrôle de TEO SCHÖLLER; Association WILH. SCHMITZ-SCHOLL/NEUGEBAUER & LOHMANN. Belgique: Association anglo-belge dans ROWN-TREE MACKINTOSH; INVESTCO devient actionnaire de GENERAL BISCUIT. France: LE MAITRE passe sous contrôle néerlandais; BISCUITERIE NANTAISE prend le contrôle de GOASDOUE-LE MOAL-LES MAITRES BISCUITIERS REUNIS. Italie: FRIULIA devient actionnaire de ILLY CAFFE. Pays-Bas: Les accords REINDERS/GOLDEN WONDER HOLLAND. Suisse: Association VITTEL/NESTLE dans ACQUINVEST.
- P. 33 - METALLURGIE - Allemagne: SIA SCHLEIFMITTEL est d'origine suisse. Australie: Les intérêts de LURGI dans HIMET. France: Constitution définitive de CREUSOT-LOIRE; Association définitive PECHINEY/KAISER ALUMINUM; PORCHER absorbe INDUSTRIELLE DU VIMEU. Grande-Bretagne: HILLE & MÜLLER s'installe à Londres. Indonésie: Les projets de KABEL & METALLWERKE GUTEHOFFNUNGSHÜTTE. Italie: SANDVIKEN JERNVERKS développe sa filiale de Milan; TECNOCOGNE est filiale de NAZIONALE COGNE. Pérou: Participation de PECHINEY à un consortium d'exploitation.
- P. 35 - PAPIER - Belgique: MÖ OCH DOMSJÖ prend le contrôle absolu de MABELPAP; COLUMBIA CELLULOSE prend le contrôle de HASELDONCKX. France: PARAGON ROTATICKETS absorbe NUMERUS.
- P. 35 - PARFUMERIE - Allemagne: JEAN PATOU PARFUMEUR ouvre une succursale à Baden-Baden.
- P. 36 - PETROLE - France: SCHLUMBERGER prend le contrôle absolu de FORAGES EN MER NEPTUNE. Italie: SAROM absorbe PIBIGAS; HELMERICH & PAYNE ferme sa filiale de Milan.
- P. 36 - PHARMACIE - Allemagne: DRESDNER BANK devient majoritaire dans HAGEDA
- P. 36 - PLASTIQUES - Allemagne: SCADO ARCHER DANIELS ferme sa filiale de Rühle Meppen. Autriche: Les projets de PAMPUS. France: FRANCAISE DES PRODUITS CHIMIQUES & INDUSTRIELS DU SUD-EST absorbe HOLDINOR.
- P. 37 - PUBLICITE - France: Les projets de CARL ALLY. Italie: TEAM WERBEAGENTUR ouvre un bureau à Milan. Suisse: EURO-ADVERTISING INTERNATIONAL est à capital français.
- P. 38 - TEXTILES - Allemagne: PETER STEINEBRONN est à capital suisse. Belgique: Les apports de LA PASTOURELLE à SODEFIMO; KWASPEN BELGIË est à capital néerlandais. Espagne: ROSY prend le contrôle absolu de sa filiale de Barcelone. France: AGACHE WILLOT se défait de PRODUCTIONS CHAUMONT. Italie: ITALTAS est à capital belge; SNIA VISCOSA absorbe neuf filiales ou affiliées. Pays-Bas: ENGLISH CALICO ferme son affiliée d'Almelo.

- P. 40 - TRANSPORTS - Italie: ITALSIDER absorbe IMPRESA SEBINA DI NAVIGAZIONE.
- P. 40 - VERRE - USA: JENAER GLASWERK SCHOTT reprend un Département de PPG INDUSTRIES.
- P. 40 - DIVERS - Allemagne: CHRISTIE, MANSON & WOODS (commissaires-pri-seurs) s'installe à Düsseldorf; HEAD SKI C° (skis) ferme sa filiale de Munich; Les accords ROSENTHAL GLAS & PORZELLANDWERK/BELLAPLAST HELLER & C° (services de tables). France: FAMOUS PLAYERS CANADIAN prend le contrôle de FILMS PARAMOUNT. Italie: ERO INDUSTRIES (promotion commerciale) ouvre un bureau à Milan; STE DES LUNETTES TEMKINE & CIE s'installe à Milan.
-

AMEUBLEMENT

(563/15) La firme belge de décoration et agencement de magasins G. & A. POTTEAU Pvba (Heule/Flandre occidentale) a installé à Paris une filiale commerciale, DULA POTTEAU FRANCE Sarl (capital de F. 20.000), gérée par M. Adelin Potteau, son propre directeur.

La fondatrice est licenciée en Belgique de la communauté internationale d'entreprises DULA, que conduit la firme allemande de Dortmund DULA-FABRIKATION HÜBERS & DUSTMANN & C° KG (cf. N° 340 p. 20) et qui exploite des usines de meubles et d'accessoires pour magasins en France (Natzwiller/Bas Rhin), Pays-Bas (Winterswijk), Luxembourg, Espagne (Saragosse) et Grande-Bretagne.

(563/15) Propriété au Danemark de M. Per S. Grove-Stephensen, la société d'installation et équipement de logements et magasins GPR TRADING VER PER S. GROVE-STEPHENSEN (Copenhague) a ouvert une succursale à Flensburg/République Fédérale.

AUTOMOBILE

(563/15) Poursuivant l'édification de son réseau de vente sur le continent, le groupe automobile de Londres B. L. M. C. - BRITISH LEYLAND MOTOR CORP. LTD (cf. N° 556 p. 17) s'est donné une filiale à Gonesse/Val d'Oise, BRITISH LEYLAND FRANCE SA (capital de F. 4,5 millions), que préside M. Michel Derazey. Celle-ci a aussitôt conclu avec l'AGENCE FRANCAISE D'IMPORTATION DE VEHICULES AUTOMOBILES-A. F. I. V. A. SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. N° 518 p. 18) un accord pour l'exploitation en commun de la distribution en France des véhicules du groupe.

Sur le continent, ce dernier est présent à Rotterdam avec la BRITISH LEYLAND NEDERLAND N. V. (en association paritaire avec son importateur local R. S. STOCKVIS & ZONEN N. V. - cf. N° 557 p. 18), à Salzbourg avec BRITISH LEYLAND (AUSTRIA) KG, à Lausanne avec BRITISH LEYLAND INTERNATIONAL SERVICES SA, BRITISH LEYLAND MOTOR (EUROPE) SA (actionnaire de la nouvelle filiale française) et BRITISH LEYLAND MOTOR CORP. (SWITZERLAND) SA, etc ...

ASSURANCES

(563/16) Des négociations sont en cours en vue d'une concentration entre les compagnies d'assurances-vie N. V. LEVENSVERZEKERING M.I. OUDE HAAGSCHE VAN 1836 de La Haye et NATIONALE NEDERLANDEN N. V. d'Utrecht (cf. N° 553 p. 30) au profit de la seconde, qui s'inscrit en tête de la branche aux Pays-Bas.

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

(563/16) L'entreprise de génie civil, matériaux et machines de construction DYCKERHOFF & WIDMANN KG de Munich (cf. N° 547 p. 18) a créé à Milan une affiliée à 33,3 %, DYWIT SpA (capital de Li. 1,2 million), spécialisée dans les outillages pour précontrainte du béton et présidée par M. Aldo Bonato. Elle y a pour associées les compagnies de portefeuille PRODELMEK HOLDING AG de Zurich et TECHNOFIN HOLDING SA de Lugano.

Affiliée indirecte de la BERLINER-HANDELSGESELLSCHAFT (Berlin), la fondatrice s'est associée dernièrement en France à la STE DES ENTREPRISES DE TRAVAUX PUBLICS ANDRE BORIE SA (majoritaire) au sein de l'entreprise DYWIDAG-FRANCE Sarl (Paris).

(563/16) Le groupe de promotion immobilière de Londres CENTROVINCIAL ESTATES LTD (cf. N° 498 p. 22) a présidé à la création à Paris de la société immobilière CENTRES COMMERCIAUX DE FRANCE SA (capital de F. 0,5 million), que préside M. R. W. Van Bervliet. L'affiliée de Luxembourg PROPERTY & DEVELOPMENT HOLDING SA (cf. N° 528 p. 24), qu'anime M. E. D. Hillmann-Eady, directeur du groupe fondateur, en partage le contrôle direct avec les filiales CENTROPHON ENGINEERING SA de Paris (cf. N° 498 p. 22) et CENTROVINCIAL IMMOBILIEN AG de Baar/Suisse (cf. N° 423 p. 13).

Le groupe britannique, qui s'est rendu acquéreur fin 1969 à Paris d'un immeuble de 3.000 m² de bureaux (Avenue Marceau), est étroitement lié à la compagnie XENOPHON TRUST SA (Luxembourg) - société de portefeuille sous contrôle britannique et ayant avec lui des directeurs communs (cf. N° 465 p. 18) - avec laquelle il a réalisé plusieurs projets à l'étranger sur une base paritaire.

(563/16) Membre du groupe I. R. I. -ISTITUTO PER LA RICOSTRUZIONE INDUSTRIALE SpA (Rome) à travers sa filiale de portefeuille FINSIDER-STA FINANZIARIA SIDERURGICA SpA (cf. infra), la firme de matériaux métallurgiques pour le bâtiment SICIT-STA INDUSTRIALE COMMERCIALE ITALIANA SpA (cf. N° 365 p. 19) a conclu à Belgrade un accord de coopération technique avec l'entreprise BEOGRAD qu'anime M. Otasevic, à qui elle fournira notamment des matériaux de charpente et de couverture de bâtiments industriels.

(563/17) Le groupe de travaux publics et construction de tubes armés en ciment FERROCEMENTO-COSTRUZIONI & LAVORI PUBBLICI SpA de Rome (cf. N° 497 p. 19) a ouvert à Johannesburg une succursale qui, dotée d'un fonds de roulement de R. 1000, est dirigée par M. Fernando Piccinini

(563/17) Née début 1967 (cf. N° 397 p. 20) en République Fédérale d'une association entre la firme française POLYBOIS Sarl (Le Plessis-Tréville / Val -de-Marne) et des intérêts allemands portés par M. Karlheinz Kemper (Hagen), la société de vente de panneaux contreplaqués POLYBOIS-HÖLZER VERTRIEBS-GESELLSCHAFT FÜR DEUTSCHLAND mbH (Hagen-Delstern), au capital de DM 80.000, a été mise en liquidation.

(563/17) Membre du groupe ETERNIT SA de Kapelle-on-den-Bos (cf. N° 560 p. 44), la firme belge de revêtements de murs et sols en matières synthétiques STE POUR LA FABRICATION DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION-FADEMAG SA (cf. N° 556 p. 18) s'est donnée à Schoonaarde une filiale industrielle et commerciale, ETERSOL PRODUCTS N. V. (capital de FB 20 millions), chargée de l'exploitation de ses marques "Everfold", "Everdoor", "Floorbest", "Floorflex", "Flexomousse", etc ... ainsi que de la marque "Etersol" du groupe.

CAOUTCHOUC

(563/17) Le groupe caoutchoutier GOODYEAR TIRE & RUBBER C° d'Akron/Ohio (cf. N° 553 p. 20) a négocié la prise du contrôle à La Haye, au prix de quelque \$ 23 millions, de l'entreprise de pneumatique, caoutchouc industriel, plastique, etc ... N. V. RUBBER FABRIEK VREDESTEIN (cf. N° 544 p. 20), qui dispose d'un important réseau commercial chez les Six et augmentera en conséquence son capital, avec option pour GOODYEAR.

VREDESTEIN a été liée jusqu'à fin 1969 par des accords de licence et know how avec un autre groupe caoutchoutier américain, B. F. GOODRICH C° d'Akron (cf. N° 528 p. 28), avec qui il partage notamment 79/21 le contrôle de l'entreprise de pneumatiques N. V. NEDERLANDSCHE-AMERIKAANSCH- AUTOBANDENFABRIEK d'Enschede (cf. N° 517 p. 20). GOODRICH, après avoir cherché sans succès à prendre le contrôle de cette dernière affaire et/ou de sa compagnie-mère, a entamé deux actions judiciaires aux Pays-Bas contre les projets de GOODYEAR.

(563/17) Chargé de la promotion commerciale en Europe du caoutchouc de Malaisie, l'organisme MALAYAN RUBBER FUND BOARD (LONDON) a ouvert à Milan un bureau d'information, marketing et assistance technique, "UFFICIO DELLA GOMMA NATURALE", dirigé par M. Reginato Giuseppe.

(563/18) Animé par M. Umberto Agnelli, le groupe mécanique et aéronautique de Gênes PIAGGIO & C° SpA (cf. N° 558 p. 19) a négocié l'absorption de l'entreprise de caoutchouc manufacturé ARGOM SpA (Grugliasco/Pisa).

PIAGGIO, qui a réalisé en 1969 des ventes de Li. 47,6 millions pour une production de 324.956 scooters, a récemment élargi ses moyens de production avec la prise du contrôle à Arcore de la firme de motocycles MOTO GILERA SpA (cf. N° 540 p. 15), transformée en PIAGGIO & C° SpA-AZIENDA GILERA.

(563/18) Le groupe français PNEUMATIQUES, CAOUTCHOUC MANUFACTURE & PLASTIQUES KLEBER-COLOMBES SA de Colombes/Hts-de-Seine (cf. N° 546 p. 21) a porté de DM 0,4 à 20,4 millions le capital de sa filiale de Sarrebruck KLEBER-COLOMBES REIFEN & TECHNISCHE GUMMIWAREN AG, dont le conseil de surveillance est présidé par M. Georges Demay (Paris). Celle-ci a entrepris la construction à St-Ingbert/Sarre d'une usine de pneumatiques qui réclamera un investissement de l'ordre de DM 120 millions et occupera au stade final quelque 1.100 personnes.

CHIMIE

(563/18) Spécialisée à Chicago dans les produits chimiques et lubrifiants, la compagnie D. A. STUART OIL C° (cf. N° 507 p. 22) a renforcé son implantation chez les Six avec la création à Paris de la société D. A. STUART OIL FRANCE SA (capital de F. 100.000), présidée par M. H. Forichon, dirigée par M. J. Webermann et directement contrôlée par la filiale de Toronto D. A. STUART OIL C° LTD (cf. N° 505 p. 22).

Animée par MM. J. Tomlinson et John D. Bryce, la fondatrice a plusieurs affiliées sous son nom en Europe, notamment à Umbiate/Milano (anc. BRYCE CHEMICALS SA -cf. N° 461 p. 23), Raunheim/Main, Langenselbold, Wolverhampton, etc ...

(563/18) Le groupe de Leverkusen FARBENFABRIKEN BAYER AG (cf. N° 560 p. 22) a conclu au Chili - à travers son holding de Toronto/Ont. BAYFORIN-BAYER FOREIGN INVESTMENTS LTD - un accord de coopération en matière de produits tannants à base de chrome et matières synthétiques organiques avec l'entreprise ELABORADORA DE PRODUTOS QUÍMICOS SINTEX SA (Vina del Mar) : une filiale paritaire, INDUSTRIAS QUÍMICAS ANDINAS LTDA (Casablanca/Valparaiso), au capital de \$ 0,9 million, assurera la fabrication de ces produits qui seront vendus par l'organisation commerciale dont dispose le partenaire allemand dans la région des Andes et au Chili.

(563/19) Le groupe public de Heerlen NEDERLANDSE STAATS-MIJNEN N. V. (cf. N° 560 p. 23) a repris au groupe PPG INDUSTRIES INC. de Pittsburgh (cf. N° 559 p. 23) sa participation aux Etats-Unis dans l'entreprise de caprolactam COLOMBIA NIPRO CORP. d'Augusta/Ga. (cf. N° 462 p. 24) dont, désormais seul actionnaire, il portera la capacité de production à 70.000 t. /an.

(563/19) Filiale à Rotterdam du groupe FERRO CORP. de Cleveland/O. (cf. N° 522 p. 21), la compagnie FERRO(HOLLAND) N. V. a pris à Lisbonne un intérêt de 50 % dans la firme METAL PORTUGESA Ltda, spécialisée dans les frittés pour céramiques et produits pour industries du plomb et du zinc.

FERRO(HOLLAND) a réalisé un chiffre d'affaires de Fl. 65 millions en 1969 dans ses usines au siège, Cuyk et Maasdam où elle emploie quelque 720 personnes.

(563/19) La Division OXY METAL FINISHING de la compagnie de New York HOOKER CHEMICAL CORP. (cf. N° 474 p. 15), filiale absolue du groupe de Los Angeles OCCIDENTAL PETROLEUM C° (cf. N° 556 p. 36), a pris aux Pays-Bas le contrôle des firmes de produits chimiques pour galvanisation et traitement de surfaces métalliques RESEARCH HOLLAND N. V. (Vugt) et PLATING INTERNATIONAL N. V. ('s-Hertogenbosch).

Cette dernière est née en 1969 d'une association entre la société PLATING CHEMIE N. V. ('s-Hertogenbosch), qu'anime M. J. M. Odekerken, et l'entreprise de Bruxelles ETS R. CORBIERE SA.

(563/19) Animée par M. Carlo G. Verri et spécialiste de produits chimiques d'entretien pour industries automobile, textile, du cuir, etc. . . , la firme de Milan S.I. P. A. L. AREXONS SpA (capital de Li. 72 millions) a installé en Belgique (Braine L'Alleud) une antenne commerciale avec dépôt, que dirige M. Jacques Lux.

(563/19) Une rationalisation des intérêts en France du groupe d'emballages pour produits cosmétiques et d'aérosols COPE-ALLMAN INTERNATIONAL LTD de Londres (cf. n° 501 p. 29) s'effectuera au profit de sa filiale STORAPRO-STOCKAGE, RAFFINAGE & PRODUITS CHIMIQUES DE BEAUNE-LA-ROLANDE SA (Beaune-la-Rolande/Loiret) : après avoir absorbé la société COPE ALLMAN FRANCE SA de Paris (actifs bruts de F. 48,9 millions), celle-ci portera son capital à F. 35 millions.

(563/20) Présidée depuis peu par M. Cesare Merzagora en remplacement de M. Giorgio Valerio, et vice-présidée par M. R. Girotti (représentant le groupe E. N. I., minoritaire), le groupe MONTECATINI EDISON-MONTE-EDISON SpA de Milan (cf. n° 558 p. 23) a simplifié ses structures en absorbant deux filiales : 1) la société de portefeuille de Milan SIA IDROELETTRICA MEDIO ADIGE SpA (capital de Li. 6 milliards), présidée par M. A. Curami; 2) la manufacture d'engrais de Palerme AKRAGAS SpA (Li. 1,95 milliard et ventes de Li. 7,04 milliards), animée par M. G. Greco.

(563/20) Membre du groupe THE DOW CHEMICAL C° de Midland/Mich. (cf. n° 559 p. 43), la compagnie chimico-pharmaceutique de Milan GRUPPO LEPETIT SpA (cf. n° 516 p. 32) a pris à Brindisi le contrôle de la firme de glutamate monosodique AMINOVA SpA (cf. n° 408 p. 26).

Opérationnelle depuis 1966 avec une capacité de 500 t./mois, celle-ci (capital de Li. 3,46 milliards) a été créée en 1964 (cf. n° 237 p. 16) par le groupe suisse NESTLE ALIMENTANA SA (Vevey), majoritaire à 55 %, pour exploiter les brevets de la firme japonaise KYOWA HAKKO KOGYO C° (Tokyo), associée pour 35 % aux côtés du groupe MITSUI & C° LTD (10 %).

COMMERCE

(563/20) La firme d'import-export TRANSOCEAN INTERNATIONAL INC. de New York a installé une filiale de vente à Milan, TRANSOCEAN INTERNATIONAL (ITALIA) Srl (capital de Li. 990.000), dirigée par M. Palla Vandregiliso et spécialisée dans les produits alimentaires : viandes, produits laitiers, etc...

(563/20) Filiale paritaire des compagnies de Bruxelles COFININDUS-CIE FINANCIERE & INDUSTRIELLE SA (cf. n° 529 p. 27) et BRUFINA-STE DE BRUXELLES POUR L'INDUSTRIE & LA FINANCE SA (cf. n° 551 p. 43), la société de promotion commerciale I. N. E. S. C. O. -INDUSTRIAL EQUIPMENT & SUPPLY C° SA de Bruxelles (cf. n° 457 p. 18) a procédé à la dissolution de sa filiale S. A. ANCIENS ETS DE SUTTER (Bruxelles), dont M. René Guilmot a été nommé liquidateur.

I. N. E. S. C. O. garde cependant deux filiales principales, l'une à Ixelles-Bruxelles, TRACOBEL-TRADING C° FOR BELGIUM SA, l'autre à Paris, INESCO FRANCE Sarl.

CONSTRUCTION AERONAUTIQUE

(563/21) La compagnie aéronautique américaine SWEARINGEN AIRCRAFT C° (San Antonio/Texas) a confié à la firme BAT-AIR GmbH (Meinerzhagen) la commercialisation en République Fédérale de son turbopropulseur d'affaires "Metro" pour 20 passagers.

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(563/21) Procédant à une rationalisation de ses intérêts dans le domaine de l'appareillage audio-visuel, la compagnie THOMSON-CSF SA de Paris (groupe CIE FRANCAISE THOMSON-HOUSTON-HOTCHKISS-BRANDT SA - cf. n° 561 p. 39) a fait absorber la compagnie HORTSON SA (Cherbourg/Manche) par sa filiale THOMSON-C. S. F. -AUDIOVISUEL -T. A. V. SA (Paris). En rémunération d'actifs bruts évalués à F. 5 millions, celle-ci a porté son capital à F. 6,1 millions.

(563/21) Comptant notamment parmi ses actionnaires, avec près de 11 %, le groupe de New York GENERAL ELECTRIC C° (à travers GENERAL ELECTRIC OVERSEAS CAPITAL CORP. - cf. n° 557 p. 30), le groupe électrique et électronique de Berlin et Francfort AEG TELEFUNKEN (cf. n° 562 p. 28), au capital en cours d'augmentation de DM. 548,7 à 608,7 millions, a étoffé ses intérêts en République Fédérale :

1) Il a négocié avec le groupe mécanique d'Oberhausen DEUTSCHE BABCOCK & WILCOX AG (cf. n° 553 p. 26) - affilié pour 25 % et 10 % respectivement au groupe BABCOCK & WILCOX LTD (Londres) et à la BERLINER HANDELSGESELLSCHAFT (Berlin et Francfort) - l'acquisition de deux de ses filiales spécialisées dans la fabrication de matériels de chauffage électrique par accumulation : WITTE HEIZTECHNIK GmbH & C° KG d'Iserlohn (capital de DM. 5 millions), que commandite la firme WITTE HEIZTECHNIK GmbH (Iserlohn), et sa société-soeur SAARLÄNDISCHE HEIZTECHNIK GmbH de Sulzbach (DM. 2 millions), qui réalisent ensemble un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 100 millions avec 650 salariés.

2) Il a pris le contrôle à 51 % de l'entreprise d'agencement et fabrication d'équipements de cuisine ALNO MÖBELWERKE GmbH & C° KG (Pfullendorf) et de sa commanditaire ALNO MÖBELWERKE GmbH, dont l'associée pour le solde reste la famille Nothdurft. Liée de longue date à son nouvel actionnaire majoritaire pour l'offre de cuisines entièrement aménagées, celle-ci, qui réalise avec plus de 600 personnes, un chiffre d'affaires annuel avoisinant DM. 100 millions, possède des représentants en Belgique (Deinze/Gand), France (Nice), Pays-Bas (Dongen), Italie (Seregno/Milan), Luxembourg et Autriche (Salzbourg).

(563/22) Passée récemment sous le contrôle du groupe C. G. E. - CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA (Paris), la société ALCATEL SA de Paris (cf. n° 543 p. 26) a conclu un accord avec la compagnie américaine de stimulateurs cardiaques MEDTRONIC INC. de Minneapolis/Minn. (cf. n° 483 p. 26) pour la mise sur le marché mondial d'un stimulateur utilisant comme source d'énergie un générateur de courant radio-isotopique (plutonium 238).

(563/22) Décidé récemment (cf. n° 546 p. 26), l'apport par le groupe U. F. A. M. -USINES & FONDERIES ARTHUR MARTIN SA de Paris (cf. n° 554 p. 22) de son usine de machines à laver de Revin/Ardennes à sa filiale A. R. D. A. M. -STE ARDENNAISE DE FABRICATION D'APPAREILS ELECTRO-MENAGERS SA (Revin) va devenir effectif.

En rémunération de cet apport, estimé à F. 11,7 millions, celle-ci augmentera dans un premier temps son capital à F. 8,1 millions, puis à F. 13,9 millions, partagé 85/15 entre U. F. A. M. et le groupe belge A. C. E. C. -ATELIERS DE CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DE CHARLEROI SA (cf. n° 560 p. 26).

(563/22) Spécialisée à Paris dans les relais électromagnétiques et statiques de mesures temporisés et auxiliaires, la compagnie I. C. E. - INDUSTRIELLE DE CONTROLE & D'EQUIPEMENT SA, qu'anime M. Broussard, a simplifié ses intérêts en absorbant sa filiale C. M. I. -CONSTRUCTIONS & MONTAGES INDUSTRIELS SA, dont les actifs, estimés bruts à F. 2,8 millions, ont été rémunérés par une augmentation de son capital à F. 4,44 millions.

CONSTRUCTION MECANIQUE

(563/22) Récemment formée en République Fédérale (cf. n° 560 p. 28) au capital de DM. 2 millions par le groupe mécanique de Tokyo KOMATSU C° LTD pour la vente de ses presses "Komatsu-Maypres", la société KOMATSU-MAYPRES GmbH (Strassdorf/Schwabisch Gmund) l'a été avec la participation minoritaire du groupe de Zurich OERLIKON-BÜHRLE HOLDING AG (cf. n° 551 p. 32)

Ce dernier a dernièrement cédé sa filiale absolue de construction de presses MAY PRESSENBAU GmbH de Schwabisch Gmund (capital de DM. 5 millions) à l'entreprise mécanique MASCHINENFABRIK WEINGARTEN AG (Weingarten/Wurtt.), après avoir vendu au groupe KOMATSU, qui était licencié de cette filiale, les brevets ainsi que droits de fabrication et de vente de ses presses.

(563/22) Nouvellement créée à Hambourg, la société SANWA INDUSTRIES (EUROPA) GmbH (capital de DM. 120.000), que gère M. Hidekiko Ikeda, l'a été pour la commercialisation en République Fédérale des machines à coudre et matériels d'imprimerie de la compagnie japonaise SANWA INDUSTRIES LTD (Osaka).

(563/23) Le groupe U. S. BANKNOTE CORP. de New York et Philadelphie (anc. LANSTON INDUSTRIES INC. - cf. n° 531 p. 29) a cédé sa participation à Milan dans la firme de machines graphiques NEBITYPE SpA (anc. COGRAF SpA) au groupe de Turin NEBIOLO SpA (cf. n° 425 p. 28), qui en a ainsi le contrôle absolu.

Lié de longue date par des accords de distribution réciproque de leurs machines graphiques "Nebiolo" et "Linotype" avec le groupe ELTRA CORP. de New York (cf. n° 542 p. 31) et sa filiale au Royaume-Uni LINOTYPE MACHINERY LTD (cf. n° 474 p. 19), NEBIOLO (ventes de Li. 13, 56 milliards en 1969) a négocié en 1969 deux accords : 1°) avec la compagnie américaine GEORGE HANTSCHO C° INC. (Mount Vernon/N. Y.), dont il a acquis les droits industriels mondiaux (sauf USA) en matière de machines roto-offset; 2°) avec la firme HINDUSTAN MACHINE TOOLS (Mangalore), qui a acquis ses brevets pour la fabrication en Inde de diverses machines d'impression et façonnage du papier.

(563/23) La SA FRANCAISE DU FERODO de Paris (cf. n° 558 p. 28), spécialisée notamment dans les accessoires automobiles, a étoffé ses intérêts en République Fédérale avec l'acquisition d'une participation dans l'entreprise de produits à base d'amiante (compensateurs de dilatation notamment), feuilles de matières plastiques et d'amiante V. T. W. - VERFAHRENSTECHNISCHES WERK GmbH (usine près de Wurzburg).

Au capital en cours d'augmentation de F 80, 38 à 96, 46 millions, FERODO, qui réalise un chiffre d'affaires annuel consolidé de l'ordre de F. 800 millions, compte parmi ses actionnaires le groupe de Manchester TURNER & NEWALL LTD (cf. n° 506 p. 33) et sa filiale FERODO LTD (Chapel-en-le-Frith/Derby) avec 10,1%, la CIE FINANCIERE DE SUEZ & DE L'UNION PARISIENNE SA (cf. n° 560 p. 41) avec 8,3% et l'entreprise allemande INA NADELLAGER GmbH de Lahr/Schwarzw. (groupe familial SCHAEFFLER - cf. n° 516 p. 34) avec 4%. En République Fédérale, elle était déjà notamment intéressée pour 29% et 37% respectivement dans les entreprises LUK LAMELLEN & KUPPLUNGSBAU GmbH (Esslingen-Mettingen) et INDUSTRIE-AUFBAUGESELLSCHAFT BÜHL mbH (Bühl), propriétaire des installations de production de lamelles, diaphragmes, embrayages, etc. . . de la précédente.

(563/23) Filiale en République Fédérale du groupe de Luxembourg ARBED-ACIERIES REUNIES DE BURBACH-EICH-DUDELANGE SA, la compagnie charbonnière ESCHWEILER BERGWERKS-VEREIN de Kohlscheid-Aachen (cf. n° 542 p. 23), après avoir récemment absorbé la société STEINKOHLBERGWERK WESTFALEN AG (Ahlen/Westf.), a souscrit l'augmentation de DM. 0, 3 à 5 millions du capital de sa filiale de moteurs et machines BALO MOTORENBAU GmbH (Castrop-Rauxel), transformée en BALO GmbH, afin d'en financer l'expansion. Elle avait acquis cette affaire en s'assurant le contrôle en 1966 de la société BERGBAU AG LOTHRINGEN de Bochum-Gerthe (cf. n° 408 p. 29).

ESCHWEILER BERGWERKS s'est par ailleurs liée dans le secteur charbonnier par un accord de coopération avec l'entreprise GEWERKSCHAFT SOPHIA-JACOBA STEINKOLENBERGWERK (Huckelhoven/Erkelenz), dont la production annuelle avoisine 1, 8 million de t. de houille. Cette production est commercialisée depuis 1968 par la filiale SOPHIA-JACOBA HANDELS GmbH de Huckelhoven (capital de DM. 0, 5 million).

(563/24) Conformément aux accords récemment conclus en France (cf. n° 548 p. 23) avec le groupe mécanique MANURHIN-MANUFACTURE DES MACHINES DU HAUT-RHIN (affilié pour 15,5 % au holding ELLIOTT AUTOMATION CONTINENTAL SA de Luxembourg - cf. n° 553 p. 24), la compagnie suisse SA DES CABLERIES & TREFILIERES DE COSSONAY (cf. n° 557 p. 18) a pris à Mulhouse un intérêt de 50 % dans la STE MANURHIN-MACHINES OUTILS SA (capital récemment porté à F. 7 millions), transformée en MANURHIN TAREX SA, et au conseil de laquelle elle est désormais représentée par MM. J. L. de Coulon, R. Herren et M. Robert.

Ainsi se trouve achevé un processus de rapprochement entamé en 1969 (cf. n° 519 p. 26) et déjà marqué par la création d'une filiale paritaire à Genève, MANUTAR SA (cf. n° 557 p. 18), et la prise d'un intérêt de 50 % de MANURHIN dans TAREX SA de Genève (cf. notamment n° 519 p. 26).

(563/24) Affiliée au groupe de Berlin et Francfort AEG-TELEFUNKEN (cf. supra, p. 21), la compagnie TELEFONBAU & NORMALZEIT LEHNER & C° KG de Francfort (cf. n° 524 p. 18) s'est défait de son intérêt minoritaire dans l'entreprise de machines de distribution automatique TN-VERKAUFSAUTOMATEN GmbH (Francfort) au profit de son associée dans cette affaire, DWM AUTOMATENBAU GmbH (Berlin), filiale 96, 25/3, 75 de deux affiliées du groupe QUANDT (cf. n° 558 p. 41), DEUTSCHE WAGGON- & MASCHINENFABRIKEN GmbH et KELLER & KNAPPISCH GmbH MASCHINENBAU.

Constituée en 1966, TN-VERKAUFSAUTOMATEN avait reçu le Département distributeurs automatiques de sa fondatrice de Francfort qui, ainsi, n'a plus désormais d'intérêts dans ce secteur.

(563/24) Un accord technico-commercial récemment conclu en France dans le secteur des machines à bois entre les entreprises de Paris WINTER SA et de Nevers/Nièvre ETS H. CHUET SA s'est matérialisé par la prise d'une participation minoritaire de la première dans la seconde. Cet accord confie à WINTER la promotion et la diffusion du gros matériel CHUET et prévoit la construction par celle-ci des futures machines à bois conçues en commun.

WINTER se spécialisera désormais dans son usine d'Orléans (100 personnes) dans les machines-outils (notamment tronçonneuses à métaux). Son chiffre d'affaires s'est élevé en 1969 à F. 52 millions, celui de CHUET s'établissant à F. 12 millions.

(563/24) L'entreprise américaine d'équipements et appareils de chauffage, ventilation et conditionnement d'air MIDLAND HEATER C° de Columbus/Ohio (cf. n° 419 p. 25) a procédé à la dissolution anticipée de sa filiale commerciale et d'engineering de Bruxelles LENNOX BELGIUM SA.

Contrôlée par la famille Norris et dirigée par M. A. W. Booth, l'entreprise de Columbus est, avec sa filiale LENNOX INDUSTRIES INC. (Marshalltown/Iowa), largement implantée en Europe : à Rotterdam LENNOX N. V., à Francfort LENNOX GmbH et à Croydon/Surrey LENNOX HEATING C° LTD.

EDITION

(563/25) Connu principalement pour ses publications "Paris-Match", "Marie-Claire", "La Maison de Marie-Claire", "Télé 7 jours" (en association avec la LIBRAIRIE HACHETTE SA), le groupe PROUVOST de Paris (cf. N° 560 p. 30) a acquis de la maison de Munich KINDLER & SCHIERMEYER VERLAG GmbH les droits de reproduction en langue française, à dater de septembre 1970, de son magazine "Jasmin" (1, 38 million ex.) dont le tirage initial sera de 400.000 exemplaires.

La maison allemande, déjà liée par un accord de reproduction de son magazine "Eltern" avec le groupe français (qui l'édite sous le titre "Les Parents"), a été cédée en 1967 par le groupe AXEL SPRINGER VERLAG AG de Hambourg (cf. N° 553 p. 29) au groupe WEITPERT (cf. N° 553 p. 28) qui l'a rétrocédée en 1969 à la firme de Hambourg GRUNER & JAHR GmbH & C° KG DRUCK- & VERLAGSHAUS (cf. N° 556 p. 25), elle-même affiliée pour 25 % au groupe de Gutersloh BERTELSMANN VERLAG KG (cf. N° 562 p. 27).

(563/25) Les accords récemment conclus aux Pays-Bas (cf. N° 538 p. 23) entre la compagnie d'édition de Londres LONGMAN GROUP LTD (groupe PEARSON LONGMAN Ltd - anc. S. PEARSON PUBLISHERS Ltd) et la maison de Groningue WOLTERS-NOORDHOFF N. V. pour l'édition d'ouvrages didactiques complétés par des disques, diapositives ou magnétophones, ont débouché sur la création auprès de la seconde d'une filiale paritaire, WOLTERS-NOORDHOFF LONGMAN N. V. (capital de Fl. 0,5 million), dirigée par MM. F. A. Kalmeijer et J. W. de Ven.

ELECTRONIQUE

(563/25) La compagnie française d'instrumentation nucléaire, équipements électroniques pour aéronautique et télémesure spatiale INTERTECHNIQUE SA de Plaisir/Yvelines (cf. N° 544 p. 27) a négocié l'absorption de l'entreprise de construction mécanique et électrique STE NOUVELLE F. C. R. SA-STE NOUVELLE FRANCAISE DE CONTROLE & DE REALISATION (Trappes/Yvelines); en rémunération d'actifs estimés, bruts, à F. 6,3 millions, elle a porté son capital à F. 16 millions.

Employant 1.360 personnes dans son usine au siège, la société absorbante, que préside M. Jacques Maillet, a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de F. 137,5 millions. A l'étranger, elle dispose de filiales en République Fédérale (DEUTSCHE INTERTECHNIQUE GmbH de Mayence), aux Etats-Unis (INTERTECHNIQUE INSTRUMENTS INC. de Randolphtoronship/N. J.), en Grande-Bretagne (INTERTECHNIQUE LTD de Portsale/Sussex), en Suède (NANOTEKNIK A/B de Taby) et en Suisse (INTERTECHNIQUE SA de Fribourg).

(563/26) La compagnie américaine d'ordinateurs et matériels périphériques CENTURY COMPUTER CORP. de Wilmington/Del. (cf. N° 541 p. 27) a installé auprès de sa filiale allemande CENTURY COMPUTER DEUTSCHLAND GmbH d'Offenbach (anc. CENTURY COMPUTER GmbH DEUTSCHLAND), au capital de DM 100.000, une affaire de leasing de matériels d'informatique, CENTURY LEASING DEUTSCHLAND GmbH (capital de DM 100.000), dont les gérants sont MM. A E Baron (Athènes) et H. Lob.

(563/26) Le groupe AEG TELEFUNKEN de Berlin et Francfort (cf. supra p. 24) a participé pour 20 % (directement et à travers sa filiale OLYMPIA WERKE AG de Wilhelmshaven) à la création définitive (cf. N° 562 p. 28) de l'entreprise de time sharing DEUTSCHE DATEL GESELLSCHAFT FÜR DATENFERNVERARBEITUNG mbH (DDG) de Darmstadt (capital de DM 3 millions), où ses associés pour le solde sont la DEUTSCHE BUNDESPOST (40 %) ainsi que les groupes de Berlin et Munich SIEMENS AG (20 %) et de Paderborn NIXDORF COMPUTER AG (20 %).

ENGINEERING

(563/26) Décidée récemment (cf. N° 533 p. 27), la création à Londres de l'entreprise de fours de réchauffage sidérurgique WELLMAN HEURTEY FURNACES LTD en tant que filiale paritaire des groupes de Londres WELLMAN ENGINEERING CORP. LTD et de Paris HEURTEY SA (cf. N° 555 p. 22) est devenue effective. Au capital autorisé de £ 50.000 (libéré £ 15.000), la nouvelle affaire est présidée par M. Peter Roberts (WELLMAN) et dirigée par M. Solbett (HEURTEY).

La participation du groupe français y est portée par la firme locale HEURTEY LTD, dont il partage le contrôle 75/25 avec sa filiale belge SA BELGE HEURTEY (Liège).

(563/26) En cours d'étroit rapprochement avec la C. G. E. -CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA de Paris (cf. N° 562 p. 23), la STE GENERALE DE CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES & MECANIQUES ALSTHOM SA (cf. N° 561 p. 26) a rétrocédé à la STE LYONNAISE DES EAUX & DE L'ECLAIRAGE SA (cf. N° 461 p. 46) une participation de 51 % dans le bureau d'études OMNIUM LYONNAIS D'ETUDES TECHNIQUES & D'ENTREPRISES SA de Paris (cf. N° 364 p. 20).

Elle y reste cependant intéressée pour 28,95 % aux côtés, pour 20 %, de la STE CONTINENTALE D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES SA (Paris) - affiliée au groupe de Zurich ELEKTRO-WATT ELEKTRISCHE & INDUSTRIELLE UNTERNEHMUNGEN AG (cf. N° 549 p. 21) ainsi qu'à la SALREP-STE ALSACIENNE & LORRAINE DE RECHERCHES D'EXPLOITATIONS & DE PARTICIPATIONS SA de Paris (cf. N° 409 p. 38).

(568/27) Le groupe d'Essen FRIED. KRUPP GmbH (cf. N° 554 p. 33) a transformé en contrôle majoritaire son intérêt de 26 %, récemment acquis, dans l'entreprise d'engineering et installations cimentières, minières et de carrières POLYSIUS AG de Neubeckum (cf. N° 544 p. 25).

Celle-ci (capital de DM 31 millions), qui réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM 250 millions, possède des filiales en France, Belgique, Grande-Bretagne, Espagne, Union Sud-Africaine, etc ...

FINANCE

(563/27) L'association de diverses banques va donner naissance à Luxembourg (avec siège administratif à Bruxelles) à l'institut de financement de projets de développement en Afrique SIFIDA-STE FINANCIERE POUR LES INVESTISSEMENTS & LE DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE SA (capital de \$ 12,5 millions).

Les fondatrices en seront la BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT SA et la B. N. P. -BANQUE NATIONALE DE PARIS (cf. N° 162 p. 29) de Paris; la BANQUE LAMBERT Scs de Bruxelles (cf. N° 562 p. 34), l'AMSTERDAM-ROTTERDAM BANK N. V. d'Amsterdam (cf. N° 559 p. 35), la COMMERZBANK KG de Dusseldorf (cf. N° 556 p. 28) et la DEUTSCHE BANK AG de Francfort (cf. N° 561 p. 21); la BANCA NAZIONALE DEL LAVORO SpA de Rome (cf. N° 559 p. 36); J. HENRY SCHRODER WAGG & C° LTD de Londres (cf. N° 554 p. 29); le CREDIT SUISSE SA de Zurich (cf. N° 560 p. 34); la STOCKHOLM ENSKILDA BANK A/B de (cf. N° 509 p. 31); la MANUFACTURERS HANOVER TRUST & C° de New York (cf. N° 548 p. 28); la TORONTO DOMINION BANK LTD de Toronto (cf. N° 260 p. 22); THE NIPPON KANGYO BANK LTD et THE FUJI BANK LTD (cf. N° 519 p. 28) de Tokyo.

(563/27) L'homme d'affaires allemand Otto T. Hess s'est défait de la firme de vente de certificats de Fonds d'investissement USA INVESTOR SERVICE GmbH (anc. USA INVESTOR SERVICE O. T. HESS) de Munich - qui coopère étroitement avec la BANKHAUS H. AUFHÄUSER de Munich (cf. N° 541 p. 31) - au profit de la compagnie de Lausanne FINANCIAL PLANNING CORP. SA (capital de FS 100.000), membre depuis 1969 du groupe financier américain SEABORD CORP. de Miami/Fla. (cf. N° 455 p. 19).

La firme de Munich assure également la représentation générale d'autres Fonds parmi lesquels FOUNDERS MUTUAL FUND - dont la société-mère, FOUNDERS MUTUAL DEPOSITOR CORP. (Denver/Colo), est dernièrement passée sous le contrôle de la compagnie DOWNE COMMUNICATIONS INC. (New York); WINFIELD GROWTH FUND INC. de San Francisco/Cal. (cf. N° 510 p. 30) - dont la vente est également du ressort de la firme WINFIELD FUND SERVICE GmbH, que gère M. Otto T. Hess; GRYPHON FUND INC.; ROOSEVELT PROPERTIES FUND INTERNATIONAL (RPF) SA - qui appartenait à la société de Luxembourg GENERAL MANAGEMENT CORP. SA à travers la RPF ADVISORY-ROOSEVELT PROPERTIES FUND ADVISORY C° SA (cf. N° 533 p. 30), avant de passer dernièrement sous le contrôle conjoint de SEABORD et de la compagnie ARLEN PROPERTIES INC.

(563/28) Récemment créée à Amsterdam (avec bureau à Londres) pour favoriser le développement des fusions, prises de participations et accords de coopération inter-entreprises, la compagnie EUROPEAN FINANCIAL ASSOCIATES N. V., que préside M. Hoogendijk et que dirige M. Stheeman, l'a été par un consortium de banques comprenant l'AMSTERDAM ROTTERDAM BANK (cf. supra) et la PIERSON HELDRING & PIERSON (cf. N° 561 p. 32) d'Amsterdam; la STE GENERALE DE BANQUE SA de Bruxelles (cf. N° 559 p. 35), la DEUTSCHE BANK AG de Francfort (cf. supra) et N. M. ROTHSCHILD & SONS LTD de Londres (cf. N° 556 p. 38).

Les compagnies de New York EUROPEAN AMERICAN BANKING CORP. (cf. N° 483 p. 28) et NEW COURT SECURITIES CORP. en deviendront ultérieurement actionnaires également.

(563/28) Le développement des échanges entre la Yougoslavie et l'Italie ainsi que des liens entre entreprises de deux pays a conduit la KREDITNA BANKA ZAGREB de Zagreb (capital de Din. 30 millions) à ouvrir à Milan une représentation permanente, que dirige M. Vladimir Jukovic.

(563/28) Nouvellement constituée à Dusseldorf pour toutes opérations bancaires et d'investissement, la LISSABON BANK AG (capital de DM 5 millions), dont le conseil est formé de MM. F. Geyr, F. W. Höfner et H. W. Jordanus, l'a été par les sociétés de Lisbonne COM. NACIONAL ULTRAMARINA DE FOMENTO & ADMINISTRACAO Sarl, SOC. DE INVESTIMENTOS IMMOBILIARIOS DA RPAIA DA ROCHA Sarl et SOC. NACIONAL DE PETROLEOS Sarl ainsi que M. Manuel Bulhosa (S. Joã de Estoril).

(563/28) Le bureau de représentation que la firme canadienne de brokers GAIRDNER & C° LTD (Toronto/Ont.) a ouvert à Francfort début 1969 (cf. N° 494 p. 29) sera désormais exploité par une succursale dont le fondé de pouvoir est M. Murray Russel Toombs (Toronto).

(563/28) La BANK VAN EMBDEN N. V. d'Amsterdam (cf. N° 533 p. 29) a négocié la prise du contrôle de la charge d'agents de change d'Amsterdam W. WILLEMS & CIE N. V. dont MM. W. de Weijer et Alexis de Gunzburg seront administrateurs, tandis que MM. C. Willems et J. A. M. Schoenmaeckers entreront à son propre conseil.

BANK VAN EMBDEN, que contrôle la banque de Londres KEYSER ULLMAN LTD (cf. N° 479 p. 29), est affiliée depuis 1968 à la BANQUE OCCIDENTALE POUR LE COMMERCE & L'INDUSTRIE SA de Paris (cf. N° 520 p. 31), elle-même filiale à 80 % de la STE GENERALE FONCIERE SA (groupe UNION DE PARTICIPATIONS SA - cf. N° 553 p. 37) et affiliée pour 10 % chacune à la CENTRAL NATIONAL BANK (Cleveland/Ohio) et à l'UNION BANK (Los Angeles/Cal.).

(563/29) La BANK MEES & HOPE N. V. de La Haye (cf. N° 560 p. 35) a pris à Curaçao un intérêt de 10 % dans le groupe bancaire et financier MADURO & CURIELS BANK N. V. (cf. N° 474 p. 24), où elle a pour associé (30 %) le groupe canadien BANK OF NOVA SCOTIA LTD (Halifax et Toronto), nouvel actionnaire.

Ce dernier est également associé depuis peu au Surinam à MEES & HOPE et à MADURO & CURIELS (majoritaire) dans la banque d'affaires VERVUURTS BANK N. V. (Paramiribo).

(563/29) Société de portefeuille commanditant la BANQUE LAMBERT Scs (Bruxelles), la CIE LAMBERT POUR L'INDUSTRIE & LA FINANCE SA négocie des implantations directes en Italie et aux Etats-Unis.

Dans ce dernier pays, elle compte renforcer ainsi son association avec les maisons ROTHSCHILD SA (Paris) et N. M. ROTHSCHILD & SONS (Londres) - à travers la compagnie FIVE ARROW SECURITIES C° LTD (cf. N° 424 p. 22) - dans les sociétés de New York NEW COURT SECURITIES CORP. (cf. N° 428 p. 26) et AMSTERDAM OVERSEAS CORP. -O. A. C. (cf. N° 461 p. 20).

(563/29) Créée en août 1969 par la STE GENERALE SA de Paris (cf. N° 561 p. 33) en tant que société-cadre, la compagnie COGENAFI SA a été transformée en INTER-EUROPE-DIFFUSION SA et a vu son capital porté à F. 1 million pour accueillir comme actionnaires avec 40 % la compagnie de portefeuille et de gestion de Luxembourg INTER EUROPE MANAGEMENT SA - récemment créée à parité par les groupes WELLINGTON MANAGEMENT C° (Philadelphie/Pa.), U. A. P. -UNION DES ASSURANCES DE PARIS SA et STE GENERALE (cf. N° 557 p. 25) - et avec 30 % l'U. A. P., la STE GENERALE y conservant un intérêt de 30%. Présidée par M. J. Rozner, la nouvelle affaire constitue le premier maillon d'une chaîne de sociétés de vente de certificats de SICAV que se propose d'installer dans plusieurs pays d'Europe la compagnie de Luxembourg.

La STE GENERALE s'est par ailleurs donnée deux filiales-cadres à Paris, OFIP-OMNIUM FINANCIER & INDUSTRIEL DE PARIS SA et SOPREGAP-STE POUR LA RECHERCHE & LA GESTION DE PARTICIPATIONS SA qui, toutes deux au capital de F. 100.000, sont présidées respectivement par MM. Paul Chabanel et Jacques Voirin.

(563/29) Membre du groupe RIVAUD & CIE Scs (cf. N° 560 p. 32), la compagnie PLANTATIONS DES TERRES ROUGES SA de Djibouti (cf. N° 437 p. 25) a fait apport d'une plantation d'hévéas sise à Batu Pahat (Malaisie) ainsi que d'une participation de 29,3 % dans la compagnie de portefeuille MINES DE KALI-SAINTE THERESE SA de Paris (cf. N° 560 p. 32) à sa compagnie soeur CIE DU CAMBODGE SA de Paris (cf. N° 544 p. 25).

Celle-ci, qui portera ainsi sa participation dans KALI-SAINTE THERESE à près de 50 %, augmentera en conséquence son capital à F. 30,75 millions.

(563/30) Affiliée pour 25 % à l'établissement financier NIEDERSÄCHSISCHE LANDESBANK-GIROZENTRALE de Hanovre, la BANKHAUS NICOLAI & C° de Hanovre (cf. N° 546 p. 24) a acquis une participation substantielle dans son homologue de Stuttgart BANKHAUS OTT KG, dont les associés personnellement responsables sont désormais M. Bernhard Nicolai et Curt E. Schwab.

NICOLAI, qui a inscrit fin 1969 à son bilan un total de l'ordre de DM 450 millions, possède trois succursales à Hanovre ainsi que trois autres à Brunswick, Celle et Göttingen. A Hameln elle contrôle la KREDITBANK HAMELN NICOLAI & C° KG, et à Francfort elle est intéressée pour moitié dans la DEUTSCHE-SCHWEIZERISCHE BANK AG.

(563/30) Décidée début 1969 (cf. N° 522 p. 31), la concentration des groupes français CIE DE SAINT-GOBAIN SA de Neuilly/Hts-de-Seine et CIE DE PONT-A-MOUSSON SA de Nancy (cf. N° 561 p. 37) deviendra effective par absorption du second (actifs bruts estimés à F. 1, 127 milliard) par le premier. Celui-ci, qui absorbera simultanément la compagnie FINANCES & INVESTISSEMENTS SA (cf. N° 556 p. 27) (actifs bruts de F. 434, 1 millions), portera son capital à F. 1, 744 milliard et se transformera en CIE DE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON sous la présidence de M. Roger Martin.

FINANCES & INVESTISSEMENTS est filiale de la CIE FINANCIERE DE SUEZ & DE L'UNION PARISIENNE SA, qui lui a rétrocédé le portefeuille qu'elle avait reçu de SAINT GOBAIN. Son intégration au sein du nouveau groupe permet d'une part à celui-ci de recouvrer ses titres, d'autre part à SUEZ d'être actionnaire pour 20 % du nouveau groupe.

(563/30) Les groupes ASSICURAZIONI GENERALI DI TRIESTE & VENEZIA SpA de Rome et Trieste (cf. N° 518 p. 29), FINANZIARIA MILANESE SpA (cf. N° 388 p. 30), CIA DI ASSICURAZIONE DI MILANO (cf. N° 550 p. 21), LA VITTORIA-CIA DI ASSICURAZIONI GENERALI SpA (cf. N° 371 p. 14) et ISTITUTO CENTRALE DELLE BANCHE POPOLARI ITALIANE (Rome) sont devenus actionnaires minoritaires à Milan de l'établissement de crédit MEDIOCREDITO REGIONALE LOMBARDO A. S., dont le capital, porté à Li. 26 milliards, est désormais réparti entre 88 actionnaires.

(563/30) La NATIONAL WESTMINSTER BANK LTD de Londres (cf. N° 534 p. 20) a ouvert à Nice, sous la direction de M. Gérard Boileau, la sixième succursale en France de sa filiale WESTMINSTER FOREIGN BANK LTD (Londres).

Celle-ci est déjà présente à Paris, Bordeaux, Lyon, Marseille, Nantes, Jersey et Guernesey ainsi qu'en Belgique avec deux sièges à Bruxelles et Anvers, dirigés respectivement par MM. H. K. H. Oxley et S. A. W. Gunzi.

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(563/31) La compagnie française STE DES EAUX MINERALES DE VITTEL SA de Vittel/Vosges (cf. N° 544 p. 31) s'est associée au groupe alimentaire suisse NESTLE ALIMENTANA SA (Vevey/Vaud), son actionnaire pour 25 % environ, pour créer en Suisse une affaire d'exploitation de firmes d'eaux minérales et boissons, ACQUINVEST SA (La Tour-de-Peilz/Vaud) au capital de FS 50.000, que préside M. Joseph Rivollet (VITTEL) et dont le conseil comprend quatre autres représentants du partenaire français MM. G. Maigre de la Motte-Bouloumie, E. Gabus, M. Lattraye et R. Petitcolas, ainsi que deux représentants de NESTLE, MM. A. Furer et G. Altweg.

Le groupe suisse a récemment offert à son affiliée française un intérêt de moitié dans une société qu'il s'apprête à créer aux Etats-Unis pour l'exploitation d'une source d'eaux minérale dont il est propriétaire depuis peu (Deapark/Md.).

(563/31) Spécialiste aux Pays-Bas d'huiles, sauces et condiments, la firme de Zwolle N. V. REINDERS' OLIE- & VEEBOEDERFABRIEKEN négocie avec la compagnie GOLDEN WONDER HOLLAND N. V. de Deventer (cf. N° 537 p. 28) un accord de coopération industrielle portant notamment sur la fabrication par la première de sauces (HP, Lea, Perrins', etc. . .) sous licence britannique et leur commercialisation chez les Six.

Ancienne affiliée du groupe AKZO N. V. (Arnhem), GOLDEN WONDER HOLLAND appartient en effet à l'IMPERIAL TOBACCO GROUP LTD (cf. N° 555 p. 33) à travers sa filiale d'Edinburg-Corby GOLDEN WONDER LTD.

(563/31) La concentration réalisée en 1969 au Royaume-Uni entre les groupes de confiserie JOHN MACKINTOSH & SONS LTD de Norwick/Norfolk et Halifax/Yorks. (cf. N° 554 p. 31) et ROWNTREE & C° LTD de York (cf. N° 464 p. 31) au profit du second aura son prolongement en Belgique avec la fusion de leurs réseaux commerciaux.

Le cadre en sera une nouvelle affaire à Schelle/Anvers, ROWNTREE MACKINTOSH N. V., réunissant la filiale du second à Gand, ROWNTREE (BELGIUM) N. V., avec la firme de Schelle HANDELMIJ. GEPRO N. V., dirigée par M. G. Stappaerts et distributrice en Belgique des spécialités JOHN MACKINTOSH.

(563/31) Seconde entreprise allemande de crèmes glacées avec 25 % du marché - derrière la société LANGNESE-IGLO GmbH de Hambourg (cf. N° 553 p. 33), filiale 75/25 des groupes UNILEVER N. V. (Rotterdam) et NESTLE ALIMENTANA SA (Vevey/Vaud) - la compagnie ALLGEMEINE LEBENSMITTELBERIEBE INH. TEO SCHÖLLER de Nuremberg (cf. N° 538 p. 28) a pris le contrôle de l'entreprise de la branche PINGUIN EISKREMFABRIK J. FEHMERLING (Scharbeutz).

(563/32) La compagnie financière de développement régional FRIULIA-SOC. FINANZIARIA REGIONALE FRIULI-VENEZIA GIULIA SpA de Trieste (cf. N° 558 p. 39) a pris une participation de 26,9 % à Trieste-Zaule dans l'entreprise de traitement de café ILLY CAFFE' SpA (cf. N° 245 p. 28) dont le capital a été porté à Li. 410 millions.

Celle-ci (anc. ILLY & HAUSBRANDT) a des filiales de vente sous son nom à Rotterdam et à Thalwil/Zurich, ainsi qu'une affiliée à Stockholm, HERMELINS HANDELS A/B.

(563/32) La firme néerlandaise d'aliments lactés pour animaux DENKAVIT N. V. de Voorthuizen-Barneveld (cf. N° 325 p. 20) a pris le contrôle de sa licenciée en France LEMAITRE SA (Rouen) et en a nommé président M. H. E. Pesch en remplacement de M. Dullieux.

DENKAVIT a plusieurs affiliées industrielles sous son nom chez les Six, notamment en Italie (Crespiatica/Milano) et République Fédérale (Warendorf).

(563/32) C'est la filiale de portefeuille INVESTCO-INVESTIERINGSMIJ. VOOR ONAFHANKELIJKE ONDERNEMINGEN N. V. (cf. N° 548 p. 31) d'Anvers du groupe KREDIETBANK N. V. (cf. N° 561 p. 31) qui prendra une participation minoritaire - avec titres bloqués - dans le groupe belge GENERAL BISCUIT C° SA d'Herentals (cf. N° 562 p. 33).

Celui-ci doit en effet porter prochainement son capital à FB 687 millions (le groupe français CERALIMENT en est actionnaire minoritaire), opération destinée à renforcer ses moyens de résistance aux tentatives de prise de contrôle, de la part notamment du groupe I. T. T. (New York).

(563/32) Propriété de M. Karl Schmitz et de Mme Elisabeth Haub-Schmitz, le groupe allemand WILH. SCHMITZ-SCHOLL oHG (Mulheim/Ruhr) a acquis de MM. Joachim et Georg Lohmann les marques, recettes, brevets et know-how de l'entreprise de confiserie et chocolaterie NEUGEBAUER & LOHMANN, KAKAO- & SCHOKOLADENFABRIK GmbH d'Emmerich (900 salariés) et s'est associé avec elle pour créer la société LOHMANN VERTRIEBS GmbH, chargée de la vente de ces spécialités.

Comptant parmi les toute premières affaires allemandes de la branche, SCHMITZ-SCHOLL possède deux Départements principaux : confiserie et chocolaterie, exploité par la société WISSOLL WILH. SCHMITZ-SCHOLL oHG (Mulheim) avec sa filiale "WISSOLL" WAREN-HERSTELLUNGS- & VERTRIEBS GmbH (Mulheim-Speldorf); chaîne succursaliste et torréfaction de café, exploité par la société EMIL TENGELMANN HAMBURGER KAFFEE-IMPORT-GESCHÄFT oHG de Mulheim-Speldorf (chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM 700 millions - cf. N° 463 p. 27) avec sa filiale TENGELMANN WARENHANDELS GmbH (Wiesbaden)

(563/33) Passée fin 1967 sous le contrôle à 65 % du groupe alimentaire GENERAL MILLS INC. (Minneapolis/Minn.), la compagnie française B. N. - BISCUITERIE NANTAISE P. COSSE, A. LOTZ & CIE SA de Nantes (cf. N° 556 p. 36) s'est assurée le contrôle à 75 % de l'entreprise de panification fine LE MOAL-LES MAITRES BISCOTTIERS REUNIS SA (Nantes).

Au capital de F. 0,79 million, celle-ci résulte de la récente (cf. N° 539 p. 37) absorption de la firme LES MAITRES BISCOTTIERS REUNIS Sarl (Paris) par GOASDOUE-LE MOAL SA (Nantes).

METALLURGIE

(563/33) Membre du groupe germano-suisse METALLGESELLSCHAFT AG de Francfort (cf. N° 561 p. 38) dont le capital vient d'être porté de DM 175 à 200 millions, la société LURGI GESELLSCHAFT FÜR CHEMIE & HÜTTENWESEN mbH de Francfort (cf. N° 560 p. 33) participera pour 10 % à la création de la société HIMET CORP., appelée à construire et à exploiter à Dampier/Australie la plus grande installation mondiale de réduction directe de minerai de fer (capacité de 1,4 million de t./an).

Elle y sera associée à la compagnie locale HAMERSLEY IRON (PTY) LTD (60 %) - que coiffe le holding HAMERSLEY HOLDING (PTY) LTD, dont les principaux actionnaires sont, avec 54 % et 36 %, les compagnies CONZINC RIO TINTO OF AUSTRALIA (PTY) LTD (groupe de Londres THE RIO TINTO ZINC CORP. LTD) et KAISER STEEL CORP. d'Oakland/Cal. (groupe KAISER INDUSTRIES CORP.) - ainsi qu'aux compagnies américaines REPUBLIC STEEL CORP. (Flemington/N. J.) et NATIONAL LEAD C° (New York) et canadienne THE STEEL C° OF CANADA LTD (Hamilton/Ont.) avec 10 % chacune.

(563/33) Le groupe métallurgique CIE PECHINEY SA de Paris (cf. N° 559 p. 30) a conclu un accord de principe avec les groupes CERRO CORP. de New York (cf. N° 448 p. 35), CHARTER CONSOLIDATED LTD de Londres (cf. N° 562 p. 17), ANGLO-AMERICAN CORP. OF SOUTH AFRICA LTD de Londres et Johannesburg (étroitement lié au précédent - cf. N° 558 p. 33) et T. G. O. - TRAFIK A/B GRÄNGESBERG-OXELOSUND de Stockholm (cf. N° 510 p. 32), pour l'exploitation en commun de concessions de cuivre au Pérou.

Par ailleurs, le groupe français a définitivement arrêté le principe de l'érection en France d'une usine d'alumine en association avec le groupe américain KAISER ALUMINUM & CHEMICAL CORP. d'Oakland/Cal. (cf. notamment N° 550 p. 38). Installée sur l'avant-port de Dunkerque-Gravelines/Nord, cette unité sera opérationnelle en 1974 avec une capacité initiale de 1 million de t./an.

(563/34) Spécialiste de feuillards d'acier et profilés, la société allemande HILLE & MÜLLER oHG (Dusseldorf) sera désormais représentée à Londres par la firme HILLE & MUELLER (U. K.) LTD, nouvellement formée au capital de £ 10.000.

Employant près de 900 salariés dans ses usines au siège et à Porschdorf/Sachs, la fondatrice a une filiale de vente en République Fédérale, HILLE & MÜLLER VERTRIEBS GmbH.

(563/34) La fusion récemment décidée (cf. n° 546 p. 34) entre les compagnies métallurgiques française STE DES FORGES & ATELIERS DU CREUSOT-SFAC SA (groupe SCHNEIDER - cf. n° 547 p. 25) et CIE DES ATELIERS & FORGES DE LA LOIRE-CAFL SA (groupe MARINE FIRMINY SA) va devenir effective : à cet effet, les deux partenaires ont procédé à la constitution définitive à Paris de la société-cadre CREUSOT-LOIRE SA (capital initial de F 100.000), qui, présidée par M. H. Malcor (CAFL) et vice-présidée par M. A. Buchalet (SFAC), recevra l'ensemble des actifs de ses fondatrices.

(563/34) Spécialiste d'abrasifs, l'entreprise suisse SIA SCHWEIZER SCHMIRGEL- & SCHLEIFINDUSTRIE AG de Frauenfeld/Thurgovie (capital de FS. 5 millions) dispose désormais d'une société de représentation à Cologne, SIA SCHLEIFMITTEL VERTRIEBS GmbH, nouvellement formée au capital de DM. 20.000 avec pour gérants MM. Hans Stoessel (Frauenfeld) et Peter Schell.

(563/34) Membre du groupe HANIEL à travers la compagnie GUTEHOFFNUNGSHÜTTE AKTIENVEREIN de Nuremberg (cf. n° 558 p. 37) au capital récemment porté de DM. 175 à 225 millions, l'entreprise câblière et métallurgique de Hanovre KABEL- & METALLWERKE GUTEHOFFNUNGSHÜTTE AG (cf. n° 554 p. 34) étudie la construction en Indonésie, en association avec un partenaire local, d'une usine de câbles isolés et canalisations.

(563/34) Le groupe suédois d'aciers spéciaux, outils, machines, etc. . . SANDVIKEN JERNVERKS A/B (cf. n° 549 p. 35) a étoffé le réseau commercial de sa filiale de Milan SANDVIK ITALIA SpA (cf. n° 528 p. 18) en ouvrant à Rome une succursale avec dépôt, venant renforcer ses établissements de Gênes et Turin.

(563/34) Contrôlée et gérée par le Ministère italien des Participations d'Etat, l'aciérie de Turin STA NAZIONALE COGNE (cf. n° 514 p. 30) a créé à Naples, en association avec la société I. S. A. I. -INIZIATIVE & SVILUPPO DI ATTIVITA' INDUSTRIALI SpA, l'entreprise de traitement à froid d'aciers rapides et inoxydables TECNOCOGNE SpA (capital de Li. 400 millions), qui sera dotée d'ateliers à Scafati/Salerne.

(563/35) L'entreprise d'appareils sanitaires, céramique, robinetterie et fonte émaillée ETS PORCHER SA (Paris) a négocié l'absorption de la firme de robinetterie, fonderie, usinage et décolletage STE INDUSTRIELLE DU VIMEU SA (Woincourt/Somme), dont elle s'est récemment assurée le contrôle. En rémunération d'actifs estimés bruts à F. 7,5 millions, elle a porté son capital à F. 23,2 millions.

PAPIER

(563/35) Il entre dans les intentions du groupe suédois MÖ OCH DOMSJÖ A/B d'Ornsköldsvik (cf. n° 558 p. 22) d'acquérir par offre publique le contrôle absolu de sa filiale MANUFACTURE BELGE D'ARTICLES EN PAPIER-MABELPAP SA de Stemberg (cf. n° 518 p. 34) et d'en augmenter le capital à FB. 299 millions pour en faciliter l'expansion.

Spécialisée dans ses usines au siège et à Baelen dans les papiers et articles celluloseux "tissue" (plus de 11.000 t./an), celle-ci, qui a notamment pour actionnaire minoritaire (23,8 %) la S. N. I. -STE NATIONALE D'INVESTISSEMENT SA (Bruxelles), dispose de filiales de vente sous son nom à Paris (anc. DOREX FRANCE - cf. n° 363 p. 27) et Wiesbaden (cf. n° 396 p. 30).

(563/35) Membre au Canada du groupe de New York CELANESE CORP. (cf. n° 551 p. 37), la compagnie papetière COLUMBIA CELLULOSE C° LTD (Vancouver) s'assurera le contrôle à Bruxelles de l'entreprise de la branche HASELDONCKX SA : 1) en souscrivant une augmentation de son capital à FB 90 millions, y prenant ainsi une participation de 44,4 %; 2) en souscrivant l'intégralité d'un emprunt convertible de FB. 21 millions que lancera la firme belge.

(563/35) Filiale en France du groupe de papiers fiduciaires et commerciaux, papiers spéciaux, machines pour distribution ou impression de billets et tickets, machines à calculer, etc. . . LAMSON INDUSTRIES LTD de Londres (cf. n° 554 p. 35), la compagnie PARAGON ROTATICKETS SA de Boulogne-Billancourt (cf. n° 551 p. 36) a négocié l'absorption de l'entreprise de blocs, carnets, etc. . . NUMERUS SA (Strasbourg-Meinau/Bas-Rhin); en rémunération d'actifs évalués, bruts, à F. 15,2 millions, elle portera son capital à F. 13,7 millions.

PARFUMERIE

(563/35) La firme de parfumerie JEAN PATOU PARFUMEUR SA de Paris (cf. n° 382 p. 30), au capital de F 4,8 millions, que préside M. Raymond Barbas, a ouvert une succursale à Baden-Baden/République Fédérale.

PETROLE ET GAZ

(563/36) Affiliée notamment pour 26,7 % au groupe CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA (à travers l'OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIERES & INDUSTRIELLES SA - cf. n° 561 p. 23), la STE DE FORAGES PETROLIERS LANGUEDOCIENNE-FORENCO SA de Paris (cf. n° 532 p. 38) a cédé sa participation de 50 % dans la firme de services pétroliers de Paris STE DE FORAGES EN MER NEPTUNE SA au capital de F. 20 millions (cf. n° 450 p. 34) au groupe SCHLUMBERGER LTD de New York (cf. n° 560 p. 30), qui en est ainsi désormais seul actionnaire direct ou indirect (à travers son affiliée FOREX SA)

Présidé par M. Jean Riboud, SCHLUMBERGER a récemment pris le contrôle à 88 % en France, après offre publique (cf. n° 551 p. 27), du groupe mécanique CIE DES COMPTEURS SA (cf. n° 553 p. 24).

(563/36) La fusion négociée récemment (cf. n° 556 p. 34) à Milan entre le groupe SAROM-STA AZ. RAFFINAZIONE OLII MINERALI SpA et la société de distribution, stockage et embouteillage de gaz liquéfiés PIBIGAS-IDRO-CARBURI & AFFINI SpA est devenue effective par absorption de la seconde (capital de Li. 12 milliards) par la première, qui y avait élargi sa majorité à 71,29 %

SAROM, dont le capital a été porté en conséquence à Li. 14,5 milliards, a traité en 1969 dans sa raffinerie de Ravenne 4,4 millions de t. de pétrole et a réalisé un chiffre d'affaires de Li. 58,68 milliards. Ses principales filiales de distribution sont les firmes GIGOM SpA, VADOIL SpA (contrôlée à 51 %), SARIAF SpA (89,47 %) et PETROL 60 SpA (acquise en 1969).

(563/36) Après avoir rompu ses accords avec la filiale AGIP SpA du groupe E. N. I. - ENTE NAZIONALE IDROCARBURI (Rome) pour des forages en mer Adriatique à l'aide du navire spécial "Sprindletop", la compagnie américaine de prospection et sondages HELMERICH & PAYNE INC. de Tulsa/Okla. (cf. n° 521 p. 19) a dissout sa filiale de Milan HELMERICH & PAYNE ITALIANA SpA, dont M. Paolo Tabellini sera liquidateur.

PHARMACIE

(563/36) La DRESNER BANK AG de Francfort (cf. n° 560 p. 17) a transformé en contrôle majoritaire son intérêt de 33 % environ - porté par la DEUTSCHE LÄNDERBANK AG (Francfort et Berlin), filiale 75/25 avec l'UNION DE BANQUES SUISSES SA (Zurich) - dans l'entreprise de négoce pharmaceutique en gros HAGEDA AG de Cologne (cf. n° 546 p. 36). Au capital de DM. 8,5 millions, celle-ci, qui réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 120 millions, possède deux principales filiales à Dortmund, C. VAN VELSEN & BLUME GmbH et HAGEN & KÖHLER PHARMAZEUTISCHE GROSSHANDLUNG GmbH.

La DRESNER BANK avait déjà étoffé récemment ses intérêts dans ce secteur avec l'acquisition d'un intérêt de 25 % dans l'entreprise F. REICHEL AG (Hambourg), venant s'ajouter à celui de près de 50 % qu'elle détient dans la société GEHE & C° AG (Munich).

PLASTIQUE

(563/37) Spécialiste de plastiques à base de polytétrafluoréthylène, l'entreprise allemande PAMPUS KG de Schiefbahn/Dusseldorf (cf. n° 504 p. 38), qui a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires consolidé de DM. 33 millions, prépare la création d'une filiale commerciale en Autriche.

La fondatrice possède notamment une filiale FLUORPLAST en France (Sartrouville/Yvelines) et une autre en Grande-Bretagne (Stoke-on-Trent), une filiale PAMPUS ITALIANA Srl à Milan ainsi qu'un holding à Bâle, INTERFLUORPLAST HOLDING AG (capital de FS. 50.000).

(563/37) Après avoir dernièrement porté de DM. 0,41 à 1,53 million le capital de sa filiale allemande SCADO ARCHER DANIELS GmbH (Ruhle/Meppen), l'entreprise néerlandaise de plastifiants et colles SCADO-ARCHER-DANIELS N.V. de Zwolle (cf. n° 530 p. 18) a procédé à la liquidation de celle-ci.

Ancienne affiliée du groupe américain ARCHER DANIELS MIDLAND C° de Minneapolis/Minn. (cf. n° 562 p. 19), l'entreprise de Zwolle est passée début 1969 sous le contrôle absolu du groupe de Rotterdam UNILEVER N.V. (cf. n° 561 p. 34).

(563/37) Au titre de la réorganisation des intérêts du groupe de Paris UGINE-KUHLMANN SA (cf. notamment n° 561 p. 19) dans le secteur de la transformation plastique, la CIE FRANCAISE DES PRODUITS CHIMIQUES & INDUSTRIELS DU SUD-EST (Paris) négocie l'absorption de sa filiale HOLDINOR SA (Wasquehal/Nord), dont les actifs sont évalués, bruts, à F. 3,3 millions.

Filiale à 52,61 % d'UGINE KUHLMANN (qui y portera prochainement sa participation à 60 %), la société absorbante s'apprête à réaliser la même opération avec ses filiales CONDITIONNEMENT & INDUSTRIE-CEISA (Paris), CIE FRANCAISE DE MATIERES PLASTIQUES-PLASCO SA (Huningue/Ht Rhin), STE DE PRODUITS CHIMIQUES & MATIERES COLORANTES DE MULHOUSE SA (Paris), et STRATINOR SA (Wasquehal).

PUBLICITE

(563/37) Poursuivant la mise en place de son réseau chez les Six (cf. n° 553 p. 39), l'agence de publicité de Dusseldorf TEAM WERBEAGENTUR GmbH & C° KG va installer à Milan - à travers sa filiale de Zurich TEAM CONSULTANTS GmbH (cf. n° 540 p. 38) - un bureau que dirigera M. Mario Visin

TEAM a récemment pris pied à Paris (cf. n° 535 p. 38), où sa filiale de Zurich a créé la société TEAM FRANCE Sarl, que gère M. W.G. Schalk.

(563/38) Le groupe publicitaire de Paris et Lyon EURO-ADVERTISING (cf. n° 551 p. 40), dont l'animateur-propriétaire est M. Henri de Barrin, s'apprête à constituer à Genève le holding EURO-ADVERTISING INTERNATIONAL SA (capital de l'ordre de FS. 1 million) pour coordonner les activités de son réseau à l'échelle internationale. Ce holding servira de support à une nouvelle coopération négociée avec le groupe de marketing, publicité et relations publiques COORDINATION COMMUNICATIONS INC. de New York (cf. n° 548 p. 35) : il acquerra aux Pays-Bas le contrôle à 80 % de la filiale CCI INTERNATIONAL N.V. (capital de Fl. 150.000) de celui-ci qui, en contrepartie, deviendra son actionnaire.

EURO ADVERTISING prépare par ailleurs son implantation dans trois autres pays européens : Italie, où des négociations sont sur le point d'aboutir avec une agence à Milan, Espagne et Grande-Bretagne.

(563/38) Déjà liée par des accords avec les agences de Munich CS MARKETING & WERBUNG GmbH et d'Amsterdam NOV' AD/FRITS VAN ALPHEN RECLAME & MARKETING N.V., l'agence de New York CARL ALLY INC. négocie chez les Six plusieurs associations, notamment en Italie et en Belgique, et envisage la création d'une filiale à Paris.

TEXTILES

(563/38) L'entreprise cotonnière belge (linge de maison, bonneterie, etc. ...) TAS SA de Seneffe (cf. n° 551 p. 41) a installé à Milan une filiale commerciale, ITALTAS SpA (capital autorisé de Li. 100 millions libéré de 20 %), présidée par M. Raymond Deprez, et où elle est associée avec sa filiale de Bruxelles SA TEXTILE INTERNATIONAL SALES (minoritaire).

La fondatrice (ventes de FB. 350 millions/an) est affiliée au groupe français D. M. C. - DOLLFUS MIEG & CIE SA (chiffre d'affaires consolidé de F. 596,7 millions en 1969) ainsi qu'à la S. N. I. - STE NATIONALE D'INVESTISSEMENT SA (Bruxelles) et à la CIE LAMBERT POUR L'INDUSTRIE & LA FINANCE SA (Bruxelles)

(563/38) La firme suisse de vêtements de sport et loisir PETER STEINEBRONN GmbH (Zug) dispose désormais d'une société-soeur en République Fédérale, PETER STEINEBRONN GmbH (Mörlbach/Icking) au capital de DM. 100.000, que gèrent MM. Fritz Peter Steinebronn et Nando Pajarola.

Spécialisée dans la fabrication et la vente d'articles sous licence de la compagnie américaine HEAD SKI & SPORTS WEAR INC. (Cockeysville/Md.), filiale de la compagnie HEAD SKI C° INC. (cf. infra "Divers"), la firme de Zug a été fondée à parité (cf. n° 550 p. 45) par des intérêts allemands portés par M. Fritz P. Steinebronn et l'entreprise suisse d'articles de sport HAENSLI & PAJAROLA AG (Klosters/Grisons).

(563/39) Le groupe ENGLISH CALICO LTD de Manchester (cf. n° 536 p. 41) a décidé d'alléger ses intérêts chez les Six en arrêtant les activités industrielles de son affiliée d'Almelo EASIFIT COVERS (HOLLAND) N. V (cf. n° 508 p. 33), et il a négocié avec la firme locale TRICOT FINISH N. V. le reclassement du personnel et le rachat des actifs de cette affaire.

Spécialisée dans les housses pour voitures et ameublement, EASIFIT COVERS (HOLLAND) avait été créée en 1968 (cf. n° 456 p. 35) par la filiale du groupe à Oldham/Lancs. , DEDLOCK MANUFACTURING C° LTD, en association (25 %) avec la firme d'Almelo UNIVERSELE TEXTIELHANDELMIJ. N. V.

(563/39) Le groupe de Milan SNIA VISCOSA (cf. n° 550 p. 24) a décidé une rationalisation de ses structures en absorbant neuf filiales ou affiliées : 1) quatre entreprises spécialisées en Sardaigne dans les tissus indémaillables, fils et fibres polyamides, PHALERA SpA (cf. n° 297 p. 32), TORRE SARDA SpA (cf. n° 361 p. 31), LYSANDRA SpA (cf. n° 326 p. 32) et SNIA SARDA SpA (Cagliari); 2) l'entreprise de filatures de Trieste FIL SNIA TRIESTE SpA (cf. n° 421 p. 26), dont les actifs mobiliers ont été apportés à la filiale MARCO POLO SpA (capital porté à Li. 500 millions); 3) les entreprises de texturation de Salerne INTENA INDUSTRIE TESSILI NAPOLETANE SpA (cf. n° 532 p. 42), Poggio Terzamata INTES-INDUSTRIE TESSILI DI SAGRADO SpA et Milan TORCITURA DI COLOGNO AL SERIO SpA et S. A. TORCITURA DI VITTORIO VENETO.

(563/39) Sous contrôle français - familles André G. Mulliez (Roubaix) et J. F. Bayart (Croix/Nord) - à travers notamment les sociétés INTERNATIONAL MODE TEXTILER A/B (Copenhague), DIFFUSION TEXTIL SA (Barcelone), BAYART & CIE Snc (Trezzo d'Adda/Milano) et FRANZISKA STRICKMODE GmbH de Cologne (contrôlée par le holding de Luxembourg SA HOLDING FILUNOR), la société belge de confection LA PASTOURELLE SA (Mouscron) a apporté une partie de ses actifs (FB. 83,7 millions sur un total brut de FB. 124 millions) à une nouvelle affaire financière, SODEFIMO SA (capital de FB. 83,86 millions) de Mouscron, que préside M. André Mulliez.

(563/39) Le groupe textile français STE FONCIERE & FINANCIERE AGACHE WILLOT SA de Pérenchies/Nord (cf. n° 560 p. 44), qui s'était récemment (cf. n° 547 p. 38) assuré le contrôle de la firme de confection PRODUCTIONS CHAUMONT SA (Paris), l'a rétrocédé à son précédent propriétaire, M. Georges Chaumont.

(563/39) Le groupe de lingerie féminine ROSY SA de Paris (cf. n° 559 p. 45) a porté à Ptas 15,5 millions le capital de sa filiale de Barcelone ROSY PARIS SA et s'en est assuré à cette occasion le contrôle absolu.

(563/40) Animée par M. Th. Kwaspén, l'entreprise néerlandaise de confection BUCOFA KWASPEN'S CONFECTIEFABRIEK N. V (Budel) s'est donnée en Belgique une filiale commerciale, KWASPEN BELGIE N. V (Meeuwen-Neerpelt) au capital de FB. 3,5 millions.

TRANSPORTS

(563/40) Membre du groupe I. R. I. -ISTITUTO PER LA RICOSTRUZIONE INDUSTRIALE (Rome), la compagnie ITALSIDER SpA de Gênes (cf. n° 540 p. 33) a négocié l'absorption de son affiliée de transport IMPRESA SEBINA DI NAVIGAZIONE SpA (Lovere/Bergamo).

Filiale directe du holding FINSIDER-STA FINANZIARIA SIDERURGICA SpA de Rome (cf. supra, p. 16), ITALSIDER a produit en 1969 plus de 8,1 millions de t. d'acier, représentant un chiffre d'affaires de Li. 607 milliards.

VERRE

(563/40) Filiale industrielle aux Etats-Unis de l'entreprise allemande de verrerie optique et technique JENAER GLASWERK SCHOTT & GEN de Mayence (cf. n° 553 p. 43), que coiffe la Fondation CARL ZEISS STIFTUNG (Heidenheim/Benz), la compagnie SCHOTT OPTICAL GLAS INC. (Duryea) a acquis le Département "verrerie optique pour lunettes" (30 % du marché américain) du groupe de Pittsburgh/Pa. PPG INDUSTRIES INC. (cf. n° 555 p. 38), devenu en contrepartie son actionnaire minoritaire.

DIVERS

(563/40) Le cabinet de commissaires-priseurs (tableaux, meubles, objets d'art, etc. . .) CHRISTIE, MANSON & WOODS LTD de Londres (cf. n° 544 p. 36) s'est doté d'une filiale à Dusseldorf, CHRISTIE, MANSON & WOODS GmbH (capital de DM. 20.000), que gère M. Geza von Habsburg (Russin/Genève)

La fondatrice est déjà notamment présente sur le Continent avec une filiale à Genève, CHRISTIE, MANSON & WOODS (INTERNATIONAL) SA, et une représentation à Rome.

(563/40) Animé par M. N. Sandler et spécialisé à Chicago dans l'import-export et la promotion d'industries diverses (accessoires automobiles, réfrigération, articles de sport, numismatique, etc. . .), le groupe ERO INDUSTRIES INC. a ouvert à Milan un bureau de liaison dirigé par MM. Marvin M. Gordon et Gleen Gable.

(563/41) Filiale absolue depuis 1968 du conglomérat de New York GULF & WESTERN INDUSTRIES INC. (cf. n° 561 p. 24), la firme de Porto Rico et New York CONSOLIDATED CIGAR CORP. (cf. n° 500 p. 37) a négocié la cession de son contrôle à Paris sur la firme d'exploitation cinématographique FILMS PARAMOUNT SA (cf. n° 395 p. 35) au premier groupe canadien de salles de spectacle, FAMOUS PLAYERS CANADIAN CORP. LTD (Toronto/Ont.), sa filiale à 50 % environ. Animé par M. G. P. Destounis, le groupe de Toronto prendra également à Londres le contrôle de la société PLAZA THEATRE C° LTD.

Ces deux opérations entraîneront l'élévation à 53,5 % de la majorité de GULF & WESTERN dans FAMOUS PLAYERS - à travers la compagnie PARAMOUNT INTERNATIONAL FILMS INC., filiale de PARAMOUNT PICTURES CORP. de New York (cf. n° 474 p. 30), passée elle-même en 1966 sous le contrôle absolu de GULF & WESTERN.

(563/41) Affiliée au groupe électronique IBM-INTERNATIONAL BUSINESS MACHINES CORP. (Armok/N. Y.), la manufacture américaine de skis HEAD SKI C° INC. de Timonium/Md. (cf. n° 550 p. 43) a mis en liquidation sa filiale commerciale de Munich HEAD SALES INTERNATIONAL GmbH HANDEL MIT SPORTARTIKELN, fondée en 1966 (cf. n° 517 p. 38) au capital de DM. 40.000, et a chargé M. Horst Leutenecker de cette opération.

L'entreprise américaine reste toutefois présente dans le pays avec la société HEAD SKI GERMANY GmbH (capital de DM. 0,7 million), dont le siège a récemment été transféré de Munich à Obersteinach/Württ., où elle a pris le contrôle de la firme de la branche KARL PFLÜGER.

(563/41) La coopérative ouvrière française de lunetterie ESSEL-STE DES LUNETTES TEMKINE & Cie (Paris), qu'anime M. Alex Temkine (1800 ouvriers dans cinq usines), a constitué une filiale de vente à Milan, ESSEL ITALIA SpA (capital de Li. 15 millions), dirigée par M. Enrico Rissone.

(563/41) Un accord de coopération en matière de services de tables pour clientèle hôtelière notamment a été conclu entre les compagnies allemandes de porcelaines et céramiques ROSENTHAL GLAS & PORZELLANWERK AG de Selb (cf. n° 532 p. 23) et d'articles plastiques BELLAPLAST HELLER & C° KG de Wiesbaden (cf. n° 546 p. 37).

La première est coiffée par le holding ROSENTHAL AG (Selb), dont le capital a été récemment élevé à DM. 18,067 millions et qui a enrichi il y a peu ses intérêts d'une filiale en Grande-Bretagne, CELTIC CERAMICS LTD.

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

Acquinvest	P. 31	Cope Allman	P. 19
AEG-Telefunken	21-24-26	Crédit Suisse	27
A. F. I. V. A.	15	Creusot-Loire	34
Agache-Willot	39		
Alcatel	22	Denkavit	32
Ally Inc. (Carl)	38	Deutsche Bank	27-28
Alno Möbelwerke	21	Deutsche Datel	26
Alsthom	26	Dresdner Bank	36
Aminova	20	Dula Potteau France	15
Amsterdam Overseas Corp.	29	DWM Automatenbau	24
Amsterdam-Rotterdam Bank	27-28	Dyckerhoff & Widmann	16
Anglo-American Corp. of South Africa	33	Eaux Minérales de Vittel	31
Ardam	22	English Calico	39
		E. N. I.	36
Babcock & Wilcox	21	Ero Industries	40
Balo	23	Eschweiler Bergwerks-Verein	23
Banca Nazionale del Lavoro	27	Essel	41
Bank van Embden	28	Etersol Products	17
Bank Mees & Hope	29	Euro-Advertising	38
Bankhaus Nicolai & C°	30	European Financial Associates	28
Bankhaus Ott	30		
Banque Lambert	27-29	Fademac	17
Bat-Air	21	Famous Players	41
Bayer	18	Ferodo	23
Bellaplast Heller & C°	41	Ferro (Holland)	19
Beograd	16	Ferrocemento	17
B. N. -Biscuiterie Nantaise	33	Films Paramount	41
B. N. P.	27	Financial Planning Corp.	27
British Leyland Motor Corp.	15	Financière de Suez	23-30
		Finsider	16-40
Câbleries & Tréfileries de Cossonay	24	Forages en Mer Neptune	36
CAFL	34	Forenco	36
Cambodge (Cie du)	29	Française des Produits Chimiques & Industriels du Sud-Est (Cie)	37
Centres Commerciaux de France	16	Friulia	32
Centrovincial Estates	16		
Century Computer	26	Gairdner & C°	28
Cerro Corp.	33	General Biscuit	32
Charter Consolidated	33	Générale (Sté)	29
Christie, Manson & Woods	40	Générale de Banque	28
Chuet	24	Générale d'Electricité	22-26
Colombia Nipro Corp.	19	Golden Wonder Holland	31
Columbia Cellulose C°	35	Goodyear	17
Commerzbank	27	GPR Trading	15
Coordination Communications Inc.	38	Gruppo Lepetit	20

Hageda	P. 36	Mo Och Domsjo	P. 35
Haseldonckx	35	Moal (Le)	33
Head Ski	38-41	Montecatini Edison	20
Helmerich & Payne	36		
Heurtey	26	Nationale Nederlanden	16
Hille & Muller	34	Nazionale Cogne	34
Himet Corp.	33	Nebiolo	23
Hooker Chemical	19	Nebitype	23
		Ned. Staatsmijnen	19
Illy Caffè (Grave)	32	Nestlé Alimentana	31
Industrias Químicas Andinas	18	Neugebauer & Lohman Kakao	32
Industrielle de Contrôle & d'Équipement	22	New Court Securities Corp.	29
I. N. E. S. C. O.	20	Oerlikon-Bührle Holding	22
Inter-Europe-Diffusion	29	Olympia Werke	26
Intertechnique	25	Omnium Lyonnais d'Études Techniques & d'Entreprises	26
Investco	32		
I. R. I.	16-40		
Italsider	40	Pampus	37
		Paragon Rotatickets	35
Kaiser Aluminum & Chemical	33	Pastourelle (La)	39
Kindler & Schiermeyer Verlag	25	Patou Parfumeur (Jean)	35
Kléber-Colombes	18	Péchiney	33
Komatsu	22	Piaggio & C°	18
Kreditna Banka Zagreb	28	Pierson, Heldring & Pierson	28
Krupp (Fried.)	27	Pinguin Eiskrem	31
Kwaspen	40	Plating International	19
		Polybois	17
Lambert pour l'Industrie & la Finance (Cie)	29-38	Polysius	27
Lemaitre	32	Porcher	35
Lissabon Bank	28	PPG Industries	19-40
Lohmann Vertrieb	32	Prouvost	25
Longman Group	25	Reinders' Olie- & Veeboederfa- brieken	31
Lurgi	33	Research Holland	19
Lyonnaise des Eaux	26	Rosenthal Glas & Porzellan	41
		Rosy	39
Mabelpap	35	Rothschild & Sons (N. M.)	28-29
Maduro & Curiels Bank	29	Rowntree Mackintosh	31
Malayan Rubber Fund	17		
Manurhin	24	Saarlandische Heiztechnik	21
May Pressenbau	22	Saint-Gobain-Pont-A-Mousson	30
Mediocredito Regionale Lombardo	30	Sandviken Jernverks	34
Medtronic Inc.	22	Sanwa Industries	22
Metal Portuguesa	19	Sarom	36
Metallgesellschaft	33	Scado Archer Daniels	37
Midland Heater	24	Schlumberger	36
Mines de Kali-Sainte-Thérèse	29		

Schmitz -Scholl (Wilh.)	P. 32	Thomson-Houston-Hotchkiss-	
Schott Optical Glass	40	Brandt	P. 21
Sfac	34	TN-Verkaufsautomaten	24
Sia Schleifmittel	34	Transocean International	20
Sicit	16	Tricot Finish	39
Siemens	26		
Sifida	27	Ugine-Kuhlmann	37
S. I. P. A. L. Arexons	19	U. S. Banknote Corp.	23
Snia Viscosa	39	USA Investor Service	27
Sodefimo	39	Usines & Fonderies Arthur Martin	22
Steinebronn (Peter)	38		
Storapro	19	Vredestein	17
Stuart Oil (D. A.)	18	V. T. W. -Verfahrenstechnisches	
Swearingen Aircraft	21	Werk	23
Tas	38	Westminster Foreign Bank	30
Team Werbeagentur	37	Willems & Cie (W.)	28
Tecnocogne	34	Winter	24
Telefonbau & Normalzeit Lehner	24	Witte Heiztechnik	21
T. G. O.	33	Wolters-Noordhoff Longman	25